

ACPIR | Rétablir
le Succès

**L'Association Canadienne des
professionnels de l'insolvabilité
et de la réorganisation**

45 ans :
Ensemble,
façonnons l'avenir

**Rapport annuel
de l'ACPIR**
2023-2024

45
YEARS • ANS
1979-2024

À propos de nous

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est une organisation nationale qui représente près de 1 400 professionnels du système canadien de l'insolvabilité et de la réorganisation. Créée en 1979, l'ACPIR a pour mission de promouvoir le professionnalisme et l'éducation de ses membres partout au pays.

Notre vision

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Notre mission

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir l'excellence auprès des membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel intéressantes;
- établir des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle et veiller à leur respect;
- imposer des normes de certification rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à la profession de professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- promouvoir un système d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

Nos valeurs fondamentales

Nous inspirons confiance en incarnant nos valeurs :

- **Leadership visionnaire** – Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- **Attitude positive** – Faire preuve d'optimisme et susciter un sentiment de fierté à l'égard du titre de professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR).
- **Intégrité** – Adopter un comportement éthique et crédible en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- **Respect** – Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- **Représentativité** – Reconnaître l'importance de la diversité et de l'inclusion.
- **Excellence du service** – Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- **Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public** – Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- **Ambiance agréable** – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

Objectifs de l'ACPIR pour 2023-2024

- Revitalisation des titres de PAIR et de SAI et rehaussement du profil du secteur
- Réaction rapide aux évolutions du marché de l'insolvabilité
- Offre d'une formation professionnelle de premier ordre : expérience d'apprentissage pertinente, efficace et stimulante dans le cadre du programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et du Cours sur l'administration de l'insolvabilité (CAI)
- Réduction des coûts et bonne adaptation des activités et des services de l'ACPIR
- Promotion d'une forte participation, de l'inclusivité et de la diversité au sein des membres
- Amélioration du maintien et de la croissance des adhésions permettant le bon fonctionnement de l'ACPIR et la défense des intérêts des membres
- Maintien et approfondissement d'une relation solide et fructueuse avec le BSF

Contenu

À propos de nous	2
Notre vision et notre mission	2
Valeurs fondamentales et objectifs	3
Conseil d'administration	5
Message du président	6
Nouveaux PAIR 2023-2024.....	10
Lauréats des prix et distinctions	11
Adhésion	15
Relations avec le BSF et défense des intérêts.....	16
Formation	18
Perfectionnement professionnel.....	21
Communications	22
Interventions, Conduite professionnelle.....	24
Comités de l'ACPIR.....	25
Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR.....	30
Rapport de la trésorière.....	31
Rapport de l'auditeur.....	34

Conseil d'administration

Comité exécutif



PRÉSIDENT DU CONSEIL ET REPRÉSENTANT DE L'ONTARIO
André Bolduc CPA, CA, FPAIR, SAI
Ottawa, Ont.



VICE-PRÉSIDENT, ADMINISTRATEUR SANS PORTEFEUILLE
Craig Munro CPA, CA, FPAIR, SAI
Vancouver, C.-B.



TRÉSORIÈRE ET REPRÉSENTANTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
Bridget van Wyk CPA, CA, PAIR, SAI
Vancouver, C.-B.



SECRÉTAIRE ET ADMINISTRATEUR SANS PORTEFEUILLE
Lawrence (Larry) Crandall
LL.B, PAIR, SAI
Saint John, N.-B.



DIRIGEANTE SANS PORTEFEUILLE, ADMINISTRATRICE SANS PORTEFEUILLE
Simone Carvalho
CPA (É.-U.), CA (Inde), PAIR, SAI
Toronto, Ont.



PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION
Anne Wettlaufer FICB
Toronto, Ont.

Autres représentants provinciaux



ALBERTA
Zaki Alam CPA, CA, PAIR, SAI
Edmonton, Alb.



MANITOBA
Crystal Buhler CPA, CGA, PAIR, SAI
Brandon, Man.



NOUVEAU-BRUNSWICK
Robert Johnson CPA, CA, PAIR, SAI
Fredericton, N.-B.



TERRE NEUVE ET LABRADOR
Noel Andrews CFE, PAIR, SAI
St. John's, T.-N.-L.



NOUVELLE-ÉCOSSE
Matt Golding CPA, CMA, PAIR, SAI
Halifax, N.-É.



ONTARIO
Todd Ambachtsheer CPA, CA, PAIR, SAI
Toronto, Ont.



QUÉBEC
Samuel M. Gignac B.A.A., CPA, PAIR, SAI
Trois-Rivières, Qc



QUÉBEC
Virginie Comtois CPA, PAIR, SAI
Brossard, Qc



SASKATCHEWAN
Michelle Statz PAIR, SAI
Saskatoon, Sask.

Autres membres du conseil



REPRÉSENTANTE DE CPA CANADA
Julie Mortreux CPA, PAIR, SAI
Montréal, Qc



REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX MEMBRES
Laura (Nicole) Olsen AFCC, PAIR, SAI
Calgary, Alb.



ADMINISTRATEUR EXTERNE
Jennifer Stam B.A., LL. B.
Toronto, Ont.



ADMINISTRATEUR EXTERNE
Mary Buttery LL. B., Q.C.
Vancouver, C.-B.

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS)



INSTITUTE OF
CORPORATE DIRECTORS
INSTITUT DES ADMINISTRATEURS
DE SOCIÉTÉS

Message du président



André Bolduc CPA, CA, FPAIR, SAI
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACPIR

Au nom du conseil d'administration de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« **ACPIR** » ou « **Association** »), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023-2024, année qui marque d'ailleurs le 45^e anniversaire de l'Association. Difficile de croire que déjà 45 ans se sont écoulés depuis la création de l'Association! En 1979, un groupe de professionnels de l'insolvabilité a uni ses forces pour créer un nouvel organisme professionnel, le Conseil canadien d'insolvabilité (CCI), qui est devenu l'ACPIR que nous connaissons. Pour souligner cet anniversaire important, l'ACPIR publiera sur son site Web, à l'automne 2024, le dossier *Du CCI à l'ACPIR : l'histoire de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation*.

Nous pouvons enfin dire que la transition vers un environnement postpandémique est terminée. Le personnel de l'ACPIR s'est montré à la hauteur et a contribué avec brio à l'avancement de la profession. Nous commençons à mettre en œuvre le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, lequel a été approuvé par le conseil d'administration en juin 2023 et a été présenté lors de la dernière assemblée générale annuelle (AGA). Je vous tiendrai au courant de nos progrès. Pour en savoir plus sur le rendement de l'ACPIR en 2023-2024, je vous invite à consulter les rapports des comités et le rapport financier audité, dans le présent rapport annuel.

Plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR

Le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR est un exercice d'autoévaluation important pour l'Association, car il définit ses objectifs et ses nouvelles orientations à l'issue de la pandémie de COVID-19. Il tient compte des commentaires des membres et d'une évaluation des changements rapides et fondamentaux qui ont lieu sur le marché de l'insolvabilité. Ce plan ambitieux, qui s'attaque aux questions soulevées par les membres et les parties prenantes, comporte quatre objectifs clés, soit : 1) revitaliser les titres de PAIR et de SAI; 2) offrir une formation professionnelle de premier ordre; 3) réagir rapidement aux

évolutions du marché de l'insolvabilité; 4) veiller à ce que l'ACPIR adapte bien ses activités et ses services. Ces objectifs seront les priorités de l'ACPIR au cours des cinq prochaines années. Je suis ravi d'avoir déjà des progrès à vous présenter.

Revitaliser les titres de PAIR et de SAI

L'ACPIR a entrepris des démarches en vue de son premier objectif, c'est-à-dire améliorer son image, celle de ses membres et celle du secteur. Elle a notamment mené sa campagne médiatique de façon dynamique : ses six communiqués de presse ont généré plus de 1 200 mentions dans les principaux médias et les médias régionaux à l'échelle du pays. En outre, plus de 430 médias ont diffusé du contenu lié à l'ACPIR. Le Comité des médias et communications de l'ACPIR a rédigé 15 articles de blogue, de même que des documents d'information nationaux et provinciaux sur le secteur, qui fournissent des renseignements sur le secteur de l'insolvabilité et les services offerts par nos membres.

À l'occasion du Mois de la littératie financière en novembre, le BSF et l'ACPIR ont uni leurs forces pour rédiger et publier un avis aux consommateurs commun afin de les mettre en garde contre les fraudes liées à l'allègement de la dette. L'avis explique aussi comment trouver un SAI ou un cabinet de SAI en consultant les sites Web du BSF et de l'ACPIR.

L'ACPIR continue de travailler sur l'accessibilité et la visibilité de son site Web afin que le public et les intéressés puissent facilement trouver toute l'information dont ils ont besoin pour communiquer avec un SAI, résoudre leurs problèmes d'endettement et éviter les fraudes liées à l'allègement de la dette.

Offrir une formation professionnelle de premier ordre

En ce qui concerne la formation, l'ACPIR a continué d'offrir ses programmes de formation en mode virtuel, y compris les examens, ainsi que les centres d'évaluation de l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (« ENIC ») et de contestation des résultats. Les résultats sont bons pour tous les programmes. L'atelier de préparation à l'ENIC en personne a été de nouveau organisé en juin 2023; 30 candidats y ont assisté.

Dans les deux dernières années, nous avons enregistré les taux de réussite à l'ENIC les plus élevés depuis longtemps, soit 77 % cette année et 67 % l'an dernier. L'ACPIR se réjouit de ces résultats après tous les efforts déployés pour prendre le pouls des candidats à l'aide de sondages et de tables rondes ainsi que pour leur fournir les outils dont ils ont besoin pour réussir, tout en maintenant la grande qualité de l'examen. En ce qui concerne les autres cours, les taux de réussite au Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et au Cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité continuent d'être élevés. J'ai également le plaisir d'annoncer que la nouvelle version du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) a commencé à être offerte au printemps 2023 et que plus personne n'est inscrit à l'ancienne version depuis juin 2024. La première cohorte du programme passera son examen en novembre. J'ai eu la chance d'assister à une démonstration de la nouvelle version du programme et je peux vous dire que sa présentation en ligne a grandement évolué. Son contenu est plus stimulant et interactif que jamais.

Le premier cours du programme, Introduction à l'insolvabilité, est aussi offert en formule « cours à la carte ». J'encourage fortement toute personne intéressée par l'insolvabilité à le suivre. L'ACPIR se réjouit aussi de la récente remontée du nombre d'inscriptions, en particulier pour le PQC et le CPCI. Espérons que ces tendances se maintiendront.

L'an dernier, l'équipe chargée du perfectionnement professionnel a travaillé d'arrache-pied sur le retour des événements en personne. Plus de 65 % des membres ont participé à au moins un événement de perfectionnement professionnel organisé par l'ACPIR cette année et 90 % d'entre eux recommanderaient à leurs collègues d'y assister. Nous continuons à offrir notre série de webinaires à l'intention des administrateurs en insolvabilité associés. Le programme semble leur plaire.

En plus des forums et du Toronto Exchange, l'ACPIR a également organisé en février pour l'ARIL Society la Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité, à laquelle plus de 600 personnes ont participé. Quel événement enrichissant! J'ai aussi le plaisir d'annoncer que l'ACPIR et l'ARIL Society viennent tout juste de renouveler leur entente de services pour trois ans. Nous sommes ravis de la poursuite de cette collaboration.

Réagir rapidement aux évolutions du marché de l'insolvabilité

L'ACPIR a consacré beaucoup d'efforts et de temps à la défense proactive des intérêts. Mentionnons notamment les trois consultations du BSF, dont celle sur les formulaires 31, 65, 78 et 79, ainsi que la participation de l'Association au groupe de travail du BSF sur le revenu excédentaire. L'ACPIR a également mis sur pied un groupe de travail sur la révision des honoraires afin d'élaborer le mémoire présenté au BSF au sujet de *l'amélioration de l'accessibilité du système d'insolvabilité et de la rémunération des SAI*.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a entrepris en mai 2023 une consultation sur la protection des fonctions d'intérêt public des établissements d'éducation postsecondaire publics. L'ACPIR y a participé et a présenté un mémoire écrit. Un autre projet de loi d'initiative parlementaire a gagné en importance : le projet de loi C-280. Intitulé « Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée – fruits et légumes périssables) », il progresse rapidement et est actuellement entre les mains du Sénat. L'ACPIR a envoyé un mémoire à ce sujet et s'attend à témoigner devant le comité. Elle a aussi présenté des mémoires dans le cadre des consultations prébudgétaires annuelles du ministère des Finances du Canada en vue du budget fédéral de 2024, ainsi qu'un mémoire au Secteur des affaires réglementaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur le projet de loi annuel de modernisation de la réglementation en juin.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux entretiens avec l'Agence du revenu du Canada (« ARC »). L'ACPIR a travaillé en étroite collaboration avec des représentants de l'ARC afin de s'attaquer à des questions d'intérêt pour les membres telles que la taxe sur le logement sous-utilisé, le paiement de l'Incitatif à l'action climatique (PIAC)/ Remise canadienne sur le carbone (RCC) et les exigences en matière de déclaration des fiducies T3. Nous travaillons également avec l'ARC sur la création d'un portail qui permettra aux membres de l'ACPIR d'utiliser les services TED pour transmettre des

documents à l'ARC, d'établir des communications bilatérales et de bénéficier d'une meilleure intégration avec d'autres systèmes et le BSF.

L'année a été une nouvelle fois riche sur le plan des interventions. Après avoir consulté le Comité d'intervention, l'ACPIR est allée de l'avant avec son intervention dans la cause Poonian et al. c. British Columbia Securities Commission. La requête en autorisation d'intervenir a été approuvée par la Cour suprême du Canada en août 2023. L'équipe juridique de l'ACPIR a témoigné devant la Cour en décembre 2023, puis le jugement a été rendu le 31 juillet 2024. L'arrêt de la Cour suprême du Canada va dans le même sens que la position défendue par l'ACPIR. La Cour suprême a conclu qu'une faillite ne libère pas une personne d'une ordonnance lui imposant de payer des sommes qu'elle a obtenues frauduleusement, mais peut la libérer des sanctions administratives qui lui ont été infligées.

L'ACPIR a récemment obtenu l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire Piekut c. Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Revenu national. Elle a soumis son factum le 10 juin 2024, et l'audience aura lieu le mardi 5 novembre 2024.

Nous remercions les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises ainsi que le Comité d'intervention pour leurs efforts dans l'élaboration et la relecture des réponses de l'ACPIR. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier les personnes qui ont collaboré à ces efforts, lesquels ont permis à l'ACPIR de prendre position de façon réfléchie et prospective.

L'an dernier, la présidente et chef de la direction de l'ACPIR a été nommée au Comité consultatif sur la protection des consommateurs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Sa présence à la table des négociations a été utile pour les efforts visant à valoriser notre secteur ainsi que pour le traitement des enjeux liés au marché des services-conseils en redressement financier. En compagnie de Anne, j'ai participé au lancement national par l'ACFC du Mois de la littératie financière en novembre, où nous avons eu l'occasion de discuter avec la commissaire de l'ACFC et les membres de son équipe de direction.

Relations avec le BSF

L'ACPIR continue de collaborer avec le BSF de nombreuses façons pour renforcer les relations et améliorer la profession de l'insolvabilité au Canada. Pour maintenir la communication ouverte avec le BSF, l'ACPIR a invité la surintendante des

faillites à ses forums régionaux, au Toronto Exchange et à son AGA virtuelle.

En plus de la rencontre annuelle entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR, la surintendante des faillites ainsi que le président, le vice-président et la chef de la direction de l'ACPIR se réunissent toutes les deux semaines tout au long de l'année. L'ACPIR continue d'être représentée au sein de plusieurs comités et à diverses tables rondes, notamment le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC, ainsi que le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs. En juillet 2023, nous avons organisé une séance d'accueil virtuelle avec divers membres de l'ACPIR afin de présenter Miranda Killam, la nouvelle surintendante associée, Politiques réglementaires et Affaires publiques du BSF. L'ACPIR a aussi organisé en décembre deux tables rondes avec les membres du BSF qui sont responsables de l'*initiative de consultation auprès des peuples autochtones*.

La représentativité au sein du secteur de l'insolvabilité et de la restructuration est très importante pour l'ACPIR et ses membres. L'ACPIR a accordé ces dernières années une attention particulière à ses programmes de formation pour s'assurer que le matériel de cours et les examens correspondent étroitement à cet objectif. Ce sujet a été abordé dans le sondage réalisé auprès des personnes inscrites aux programmes de l'ACPIR l'année dernière afin de valider que nous sommes sur la bonne voie. L'ACPIR continue de travailler avec le BSF sur le projet de collecte de données sur la représentativité qui a été lancé en 2020.

Veiller à ce que l'ACPIR adapte bien ses activités et ses services

Compte tenu de la baisse importante des inscriptions aux formations des dernières années, le conseil d'administration de l'ACPIR avait approuvé un petit déficit d'exploitation prévu pour l'exercice 2023-2024. J'ai le plaisir d'annoncer que l'ACPIR a terminé l'année avec un excédent d'exploitation de 59 867 \$, grâce au nombre plus élevé que prévu des inscriptions aux formations et aux occasions de perfectionnement professionnel. Au cours de l'année, d'importants progrès ont été réalisés en vue du renouvellement du programme de qualification des CIRP/PAIR, dans lequel 442 448 \$ ont été investis. La situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net de plus de 2,1 M\$. Par ailleurs, l'exercice marquait la 9^e année consécutive sans augmentation des cotisations des membres. Nous remercions Bridget van Wyk,

trésorière, le directeur de l'exploitation et les membres du Comité des finances de l'ACPIR pour leur dur labeur.

Le nombre d'adhésions à l'ACPIR a légèrement diminué par rapport à l'année précédente dans les catégories des membres réguliers et des stagiaires associés. Lancée en avril 2022, la catégorie « Administrateur en insolvabilité associé » a attiré 63 nouveaux membres au sein de l'ACPIR. Les membres devraient envisager d'inscrire leurs employés qui répondent aux critères de cette catégorie, car il y a un avantage commun à la participation active de ces associés.

Afin de souligner les réalisations de nos nouveaux professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) et de nourrir l'intérêt pour la profession, l'ACPIR a fait la promotion des diplômés sur LinkedIn et au moyen d'annonces publicitaires dans la revue *Rebuilding Success*.

Pour améliorer la communication entre nos membres et pour trouver des solutions aux questions touchant la pratique professionnelle, en plus des réunions bimensuelles du Comité exécutif et du conseil d'administration, nous avons organisé des rencontres trimestrielles avec les présidents des associations provinciales, ce qui a donné de bons résultats.

Mot de la fin

En tant que président du conseil d'administration, je tiens à souligner l'énorme contribution de nos membres bénévoles qui, ces douze derniers mois, ont donné de leur temps et de leur expertise. Les bénévoles et les membres du comité sont la raison pour laquelle l'ACPIR est en mesure de mener à bien ses réalisations, et nous sommes très reconnaissants pour leurs efforts acharnés et leurs centaines d'heures de bénévolat.

Je tiens également à remercier les membres du Comité exécutif et du conseil d'administration ainsi que les superbes employés de l'ACPIR, dirigés par Anne Wettlaufer, notre présidente et chef de la direction, pour leur excellent travail.

Je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble au cours de la 45^e année d'activité de l'ACPIR. Il y a encore beaucoup à faire et, grâce au nouveau plan stratégique en place, l'ACPIR est en bonne position pour soutenir et servir ses membres afin de profiter pleinement des occasions qui s'offrent à eux.



André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI

Président

Nouveaux professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) 2023-2024

La marque de certification PAIR est le symbole reconnaissable de l'intégrité, de la formation et du professionnalisme de la profession de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada. En 2023-2024, 28 professionnels de partout au pays ont terminé le Programme de qualification des CIRP/PAIR et obtenu leur titre de PAIR. Cette étape importante est le résultat de centaines d'heures d'efforts dévoués et de détermination. Au nom de tous les membres de l'ACPIR, nous les félicitons de leur réussite et nous leur souhaitons la bienvenue en tant que nouveaux membres de l'ACPIR. Nous tenons également à remercier les familles, les amis, les collègues, les mentors et les parrains qui ont soutenu nos nouveaux PAIR de 2023-2024 dans leur cheminement.



Akhil Kapoor, PAIR
CA (Inde), AFA, PAIR, SAI
Directeur
MNP Ltd.
Toronto, Ont.



Alexandre Tremblay, CPA, PAIR
Administrateur
Tremblay & Cie, syndics et
gestionnaires Ltée
Président
Simard Tremblay CPA Inc.
Saguenay, Qc



Alexanne Couture, B.A.A., PAIR
Conseillère en
redressement financier
Roy Métivier Roberge, syndic
autorisé en insolvabilité
Québec, Qc



Cheryl Hodder, PAIR
Directrice
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Halifax, N.-É.



Connor Beverley, B. Comm., PAIR
Directeur des opérations
Beverley & Associates Inc.
Prince George, C.-B.



Corey Hines, CPA, PAIR
Directeur
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Halifax, N.-É.



David Meunier, PAIR
Directeur adjoint,
Redressement et insolvabilité
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Brossard, Qc



David Williams, CPA, PAIR
Directeur, Réorganisation
et redressement
Alvarez & Marsal Canada
Calgary, Alb.



Dominic Davis, CPA, CGA, ACCA
Directeur principal
Deloitte LLP
Toronto, Ont.



Janick Cormier, PAIR
Directrice principale,
Insolvabilité des particuliers
MNP Ltd.
Moncton, N.-B.



Jason Kanji, CPA, CA, PAIR
Directeur principal,
Réorganisation
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Toronto, Ont.



Jean-François Boucher,
CPA, PAIR
Directeur principal
Deloitte LLP
Montréal, Qc



Jennifer Schofield, B. Comm., PAIR
Syndic autorisé en insolvabilité
Allan Marshall & Associates Inc.
Calgary, Alb.



Joshua Heagy, CPA, PAIR
Directeur
Ernst & Young Inc.
Calgary, Alb.



Kevin Koo, CPA, PAIR
Directeur
MNP Ltd.
Vancouver, C.-B.



Lauren Simpson, PAIR
Administratrice principale,
conseillère en insolvabilité et
directrice des opérations
Welker & Associates inc.
Kitchener, Ont.



Lindsay Pellett, CPA, CA, PAIR
Directeur
PwC
Toronto, Ont.



Matthew Hanrahan, CPA, PAIR
Directeur
Ernst & Young Inc.
Calgary, Alb.



Maude Lefebvre, B.A.A., PAIR
Conseillère principale en
redressement financier
Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Québec, Qc



Nelson Allan, CPA, PAIR
Directeur principal
Crowe MacKay &
Company Ltd.
Vancouver, C.-B.



Parneet Singh, PAIR
Vice-président
Goldhar & Associates Ltd.
Toronto, Ont.



Rémy Côté, CPA, PAIR
Associé
Mallette S.E.N.C.R.L.
Québec, Qc



Serena Daniels, CPA, PAIR
Directrice
Ernst & Young Inc.
Edmonton, Alb.



Skylar Rushton, CPA, PAIR
Directeur
Alvarez & Marsal Canada
Toronto, Ont.



Stephen Oosterbaan, PAIR
Associé principal
Alvarez & Marsal Canada
Calgary, Alb.



Vanja Aladin, LL.B., PAIR
Directrice
Raymond Chabot inc.
Québec, Qc



William Gertler, M.B.A., PAIR
Associé, Dossiers d'entreprises
Baigel Corp
Toronto, Ont.



Yelena Riazanski, PAIR
Administratrice principale
L. C. Taylor & Co. Ltd.
Winnipeg, MB

Lauréats des prix et distinctions

Chaque année, l'ACPIR prend le temps de souligner la contribution exceptionnelle de ses bénévoles et leur impact significatif sur la profession. Félicitons nos lauréats de prix et distinctions pour 2023-2024.

PRIX DU BÉNÉVOLE EXCEPTIONNEL (PBE)

Créé par le Comité exécutif en 2008, le PBE vise à reconnaître l'excellent travail des personnes qui ont fourni des services exemplaires à l'Association et à les remercier de leur contribution en tant que bénévoles. Le récipiendaire peut s'être démarqué dans une série d'activités réalisées sur une période de plusieurs années, ou encore dans une activité particulière. Cette année, le comité a choisi deux récipiendaires, qui méritaient largement ce prix :

Zaki Alam et Crystal Buhler.

“

« Je suis à la fois surpris et honoré de recevoir ce prix. Le plaisir d'aider les autres m'a accompagné tout au long de ma carrière, mais le fait d'être reconnu par mes pairs rend l'expérience encore plus spéciale. Je remercie sincèrement les membres du comité de nomination qui ont mis de l'avant ma candidature. Mon bénévolat au sein de l'ACPIR a joué un rôle important dans ma croissance professionnelle. Il m'a aidé à prendre confiance en mes propres capacités et à devenir un professionnel polyvalent, en plus de me donner l'occasion de redonner à notre petite communauté le soutien que j'ai reçu des autres membres. Tout au long de ma carrière, j'ai reçu des encouragements et des conseils de la part de membres de l'AAIRP et de l'ACPIR, que je considère aujourd'hui comme des amis. Notre association tire sa force de ses bénévoles, et je me sens privilégié de pouvoir contribuer à la réalisation de nos objectifs et à l'orientation future de la profession. »



Zaki Alam, CPA, CA, PAIR, SAI

“

« L'ACPIR est reconnue pour la grandeur de ses ambitions : chaque année, des bénévoles consacrent des centaines, voire des milliers d'heures à s'assurer que les membres disposent de ressources à jour et sont reconnus comme des porte-parole des professionnels de l'insolvabilité au Canada. Je suis honorée et reconnaissante d'avoir été sélectionnée comme lauréate, car ma contribution n'en est qu'une parmi tant d'autres. Je suis ravie que l'ACPIR honore ses bénévoles. Il peut être difficile d'offrir son temps comme bénévole, et c'est grâce au soutien et à l'encouragement de mes collègues, de mes mentors et de ma famille que j'ai pu le faire. J'ai trouvé très gratifiant de travailler avec le personnel et les bénévoles de l'ACPIR sur le dossier des mises à jour réglementaires, notamment au sujet de la soumission des honoraires, et de collaborer avec d'autres comités. J'ai hâte de voir nos efforts porter fruit, puisque cela aidera les SAI à continuer de redonner à la collectivité. »

Crystal Buhler, CPA, CGA, PAIR, SAI



PRIX DU MÉRITE DES NOUVEAUX MEMBRES

Le prix du mérite rend hommage aux nouveaux membres ayant obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des sept dernières années qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers aspects de leur vie personnelle et professionnelle. Cette année, l'ACPIR tient à souligner la contribution de **Laura (Nicole) Olsen**.

“

« La réception du prix du mérite des nouveaux membres est un grand honneur qui marque une étape importante dans ma carrière. En plus de représenter un accomplissement personnel, cette marque de reconnaissance reflète mon dévouement à redonner à la communauté, ce qui a toujours été un objectif central pour moi. Il est incroyablement gratifiant d'être reconnue pour des efforts qui contribuent à l'amélioration de notre communauté et de notre secteur d'activité. J'accorde beaucoup d'importance au bénévolat au sein de l'ACPIR, parce que la formation continue me passionne et je veux m'assurer que tous les membres ont accès à de précieuses possibilités d'apprentissage. J'ai eu de la difficulté à trouver des ressources et du soutien pendant mes études; c'est pourquoi, une fois que j'ai obtenu ma licence, j'ai cherché à améliorer les occasions offertes aux autres. Grâce au bénévolat, je peux contribuer à l'élaboration de programmes d'éducation qui favorisent la croissance et la réussite professionnelles de nos membres. J'espère que mes efforts auront une incidence durable et aideront les autres à atteindre leurs objectifs plus facilement et plus efficacement. »

Laura (Nicole) Olsen, AFCC, PAIR, SAI



PRIX COMMÉMORATIF KEITH G. COLLINS

Ce prix est décerné aux membres de l'Association qui ont démontré qu'ils marchent sur les traces de Keith G. Collins. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement personnel lui ont valu le respect de tous ses collègues dans la profession ainsi que de la communauté où il œuvrait. Ce prix nous rappelle les qualités que notre profession associe au titre de Professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR). Le lauréat de cette année est **William (Bill) A. Courage**.

“

« Je suis très honoré d'avoir été choisi comme lauréat pour ce prix, et que le comité et le conseil d'administration aient jugé bon de me le décerner. Il est en quelque sorte possible de mériter le titre de FPAIR en accomplissant énormément de travail au sein de l'ACPIR, mais le prix KGC est dans une classe à part. Se faire dire que l'on est comme Keith, c'est le plus beau compliment que l'on puisse recevoir en tant que professionnel. J'ai eu la chance de le connaître et de recevoir son soutien pendant les années où nos chemins se croisaient lors de conférences et de travail bénévole. Je suis très touché que l'Association m'offre cette marque de reconnaissance et me considère comme une personne qui poursuit l'œuvre de Keith. »

William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.)



TITRE DE FELLOW PROFESSIONNEL AGRÉÉ DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Le titre de Fellow est la plus haute distinction que l'Association peut décerner à un membre. Il vise à honorer ceux qui ont rendu constamment des services éminents à l'Association et qui ont apporté une contribution importante à la pratique de l'insolvabilité au Canada. Cette année, ce sont **Ian Penney, Lee Close, Naida Kornuta** et **Andrew Dalgleish** qui sont récompensés pour leur contribution.

“

« Ce qui m'honore le plus n'est pas de recevoir ce prix, mais bien d'avoir été sélectionnée. Ce prix témoigne des valeurs communes et des relations qui se développent au fil des années dans cette profession. J'ai souvent fait du bénévolat, que ce soit au sein d'organisations dont je suis membre ou d'autres dont la raison d'être m'interpelle. Je trouve que le bénévolat est un excellent moyen d'élargir mes compétences et de mieux comprendre le fonctionnement d'une organisation. L'expérience de bénévolat que j'ai trouvée la plus gratifiante a été ma participation au processus d'examen de l'ACPIR, puisque cela m'a permis de mettre à profit mes compétences et d'apprendre énormément. Lorsqu'un cycle d'examens se termine, je suis toujours remplie de fierté pour mes collègues PAIR. Au fil des ans, j'ai vu beaucoup de changements dans le processus d'examen et dans la profession. Je me réjouis de voir notre profession continuer d'évoluer pour s'adapter. »

Lee Close, CPA, CA, C.M.C., FPAIR, SAI



“

« Bien que j'aie déjà reçu des distinctions pour diverses réalisations professionnelles et bénévoles au fil de ma carrière, je suis particulièrement fier d'avoir reçu le titre de FPAIR, car il signifie qu'on me reconnaît pour des contributions importantes à long terme dans la profession que j'ai choisie. Ce titre est d'autant plus précieux qu'il m'a été décerné par mes pairs. Il est très satisfaisant et touchant d'apprendre que des personnes que je respecte profondément et dont le parcours scolaire et le travail ressemblent aux miens estiment que mes efforts méritent d'être soulignés. L'appartenance à une profession autoréglementée est un privilège qui s'accompagne d'une grande responsabilité, mais aussi d'énormément de travail! Le maintien d'une relation productive avec l'organisme de réglementation demande également beaucoup d'efforts. Notre association est petite et compte relativement peu de membres; les demandes qui nous sont adressées sont donc variées et importantes. Je crois fermement que nous avons beaucoup de chance, en tant que professionnels, d'être dans la position qui est la nôtre, mais je reconnais également que, pour que les activités de notre association répondent aux besoins de toutes les parties prenantes, il faut que les bénévoles déploient énormément d'efforts. J'ai toujours été heureux de contribuer à l'avancement de notre profession. »



Ian Penney, FCPA, CA, FPAIR, SAI

TITRE DE FELLOW PROFESSIONNEL AGRÉÉ DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

“

« Le titre de Fellow est un honneur et je me sens très privilégiée d'être lauréate. J'ai commencé à donner de mon temps aux centres de correction lorsque j'ai obtenu ma licence en 2004. J'ai trouvé que le fait de pouvoir nouer des relations et des amitiés avec des professionnels partout au pays était d'une valeur inestimable. Grâce aux centres de correction et, plus tard, au Comité d'examen où j'ai eu la chance de siéger, j'ai eu les meilleures occasions de perfectionnement professionnel qui soient. La profession m'a offert de nombreuses possibilités de perfectionnement et je crois qu'il est important de soutenir l'ACPIR en effectuant du bénévolat en continu. Je tiens à remercier MNP pour son soutien, qui m'a permis de consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de mon mandat bénévole. »

Naida Kornuta, FPAIR, SAI



“

« Je suis ravi et très honoré de recevoir le prix du Fellow. Je ne m'y attendais pas du tout et cette distinction est très importante pour moi, tant sur le plan personnel que professionnel. J'ai choisi de faire partie de cette profession en 1977 après avoir été muté du service des audits au service de l'insolvabilité où j'ai travaillé (dans une très petite mesure) sur le cas de faillite de Provincial Refining Co. à Come By Chance, à Terre-Neuve-et-Labrador. J'étais fasciné par les enjeux personnels, commerciaux et juridiques que je rencontrais en travaillant dans le domaine de l'insolvabilité et j'ai demandé à être muté définitivement dans ce service. Mon bénévolat auprès de l'ACPIR est important pour moi depuis que je suis devenu membre du Conseil canadien d'insolvabilité. J'ai surtout consacré mon temps à la formation des étudiants, car j'estime que ce domaine est celui dans lequel je peux contribuer le plus. »



Andrew Dalglish, CPA, FPAIR, SAI

Adhésion

Nombre d'adhérents en 2023-2024

	Membres réguliers	Stagiaires associés	Sociétés associées	Associés à vie	Membres inactifs	Administrateurs en insolvabilité associés
2023-2024	910	278	16	113	6	63
2022-2023	913	265	16	110	8	58
2021-2022	934	318	18	118	3	0
2020-2021	937	367	19	122	2	0
2019-2020	955	348	21	137	5	0
2018-2019	951	298	21	204	6	0
2017-2018	984	347	20	190	12	0

Zone des membres du site Web de l'ACPIR

La zone des membres du site Web de l'ACPIR a été considérablement améliorée pour offrir à nos membres et associés une meilleure expérience utilisateur et un point d'accès unique aux nouvelles, aux ressources et aux renseignements importants. La conception et la mise en page ont été actualisées pour correspondre à l'image de marque du site Web public, et pour offrir une navigation aisée et une utilisation intuitive. Le nouvel espace comprend également un menu simplifié avec un classement par thèmes importants et du nouveau contenu, comme le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, des mémoires et des interventions, et des instructions sur l'utilisation et la promotion du titre de PAIR, entre autres.

The screenshot shows the ACPIR member portal for Nathalie Allard. The header includes the ACPIR logo with the tagline 'Rétablir le Succès' and navigation buttons for 'TROUVER UN PAIR SAI', 'RÉPERTOIRE DES CABINETS', and 'PROTECTION DE L'INTÉRÊT PUBLIC'. Below the header, there are utility links like 'En détresse financière?' and 'Devenir un professionnel de l'insolvabilité'. The main content area is titled 'Zone des membres' and displays a personalized welcome message: 'Bienvenu Nathalie Allard, CPA, CA, PAIR, SAI'. It also shows her title 'Vice-Présidente Lafrenière & Allard' and a contact ID of 30304. A notification states 'Votre adhésion est en règle et expirera le 1 avril 2025.' There are three main action buttons: 'Comment apparaître dans les répertoires des membres de l'ACPIR', 'Afficher et mettre à jour mon profil', and 'Voir mon compte'. On the right side, there is a 'Menu membre' with various options like 'Mon profil', 'Mon compte', 'À propos de nous', 'Normes/Règles d'adhésion', 'Avantages de l'ACPIR', 'Défense des intérêts', 'Formation', 'Perfectionnement professionnel', 'Communications à l'intention des membres et des associés(e)s', 'Ressources pour faciliter la communication', and 'Associations provinciales'.

Relations avec le BSF et défense des intérêts

Défense des intérêts

Dans la dernière année, nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à la défense proactive des intérêts. Les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises, le conseil d'administration et les bénévoles des groupes de travail de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR), ainsi que d'autres bénévoles, méritent d'être félicités pour les efforts qu'ils ont déployés cette année afin de préparer et d'examiner les réponses de l'ACPIR aux consultations.

Relations avec le BSF

Dans le cadre de ses efforts de défense des intérêts, l'ACPIR continue de collaborer avec le Bureau du surintendant des faillites (BSF) de nombreuses façons pour renforcer les relations et améliorer la profession de l'insolvabilité au Canada. Il est primordial de maintenir la communication ouverte avec le BSF. Pour ce faire, l'ACPIR a invité la surintendante des faillites à ses forums régionaux, au Toronto Exchange et à son assemblée générale annuelle.

En plus de la rencontre annuelle entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR, la surintendante des faillites ainsi que le président, le vice-président et la chef de la direction de l'ACPIR se réunissent toutes les deux semaines tout au long de l'année. L'ACPIR continue d'être représentée au sein de plusieurs comités et à diverses tables rondes, notamment le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC ainsi que le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs.

Voici d'autres initiatives conjointes BSF-ACPIR qui ont eu lieu en 2023-2024 :

- organisation d'une séance d'accueil virtuelle avec divers membres de l'ACPIR afin de présenter Miranda Killam, la nouvelle surintendante associée, Politiques réglementaires et Affaires publiques – juillet 2023;
- organisation d'une réunion d'information à l'intention de l'équipe de direction du BSF et du personnel chargé des politiques au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) sur les réactions des membres à l'examen stratégique de l'ACPIR – juillet 2023;
- élaboration et publication d'un avis aux consommateurs commun au BSF et à l'ACPIR à l'occasion du Mois de la littératie financière. Cet avis invitait la population à se méfier des fraudes courantes ainsi que des conseillères et conseillers en endettement non agréés et sans titre officiel, en plus de l'encourager à solliciter les conseils d'un syndic autorisé en insolvabilité (SAI) – novembre 2023;
- organisation d'une séance d'information à l'intention de l'équipe de direction du BSF sur les commentaires des personnes ayant participé aux programmes de formation de l'ACPIR – octobre 2023;

- organisation de deux tables rondes avec les membres du BSF responsables de l'initiative de consultation auprès des peuples autochtones – décembre 2023;
- organisation d'une réunion avec la haute direction du BSF et de l'ACPIR pour aborder différents sujets, dont le marché des services-conseils en redressement financier – février 2024.

Consultations du BSF

Le BSF a demandé à l'ACPIR de participer à trois consultations, dont un groupe de travail, dans le cadre de ses travaux en cours intitulés Examen exhaustif par le BSF des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la LFI et de la LACC. Les comités des pratiques des consommateurs et des entreprises, le groupe de travail sur la révision des honoraires, ainsi que les bénévoles des groupes de travail, ont notamment participé aux activités suivantes :

- groupe de travail relatif au Comité d'examen du revenu excédentaire – de l'été 2022 à l'hiver 2024;
- Consultation sur les *modifications proposées au formulaire 31, Preuve de réclamation, au formulaire 65, État mensuel des revenus et dépenses du failli ou du débiteur et de l'unité familiale et information (ou information modifiée) concernant la situation financière d'un failli, au formulaire 78, Bilan – Faillite ou proposition d'une personne morale, et au formulaire 79, Bilan – Faillite ou proposition d'une personne physique* – de l'automne 2022 à l'automne 2024
- Mémoire présenté par l'ACPIR au sujet de l'amélioration de l'accessibilité du système d'insolvabilité et de la rémunération des SAI – juin 2024

Relations avec d'autres ministères et organismes

L'ACPIR a continué ses démarches visant à solidifier ses relations avec ISDE, l'Agence du revenu du Canada (ARC) et le ministère des Finances du Canada, ainsi qu'à tisser de nouveaux liens, notamment avec Exportation et développement Canada (EDC), la société qui est chargée de gérer le programme de prêts au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Voici quelques exemples de réunions consacrées à l'établissement de relations et à la défense d'intérêts dans la dernière année :

réunions régulières du comité de liaison BSF-ARC-ACPIR;

discussions ponctuelles avec l'ARC, selon les besoins, afin de s'attaquer à des questions d'intérêt pour les membres, comme la taxe sur les logements sous-utilisés, la remise canadienne sur le carbone et le formulaire T3;

- entretiens réguliers avec ISDE afin de discuter de la difficulté pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) d'accéder au système d'insolvabilité,

des fonctions d'intérêt public des établissements d'éducation postsecondaire publics se trouvant en situation d'insolvabilité et de restructuration, de la priorité très élevée des obligations non capitalisées des régimes de retraite d'entreprises se trouvant en situation d'insolvabilité et de restructuration, du projet de loi C-280, ainsi que d'autres questions liées aux politiques;

- projet de portail de l'ARC – L'ACPIR a mis sur pied un groupe de travail affecté à une initiative de création d'un nouveau portail qui permettra aux membres de l'Association d'utiliser les services TED pour transmettre des documents à l'ARC, d'établir des communications bilatérales et de bénéficier d'une meilleure intégration avec les systèmes en place. – Ce projet a débuté en décembre 2021 et une réunion a récemment eu lieu en janvier 2024;
- nomination de la chef de la direction comme membre du Comité consultatif sur la protection des consommateurs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Le président et la chef de la direction ont participé au lancement national du Mois de la littératie financière en novembre organisé par l'ACFC;
- prise de contact avec l'équipe responsable des projets spéciaux d'EDC qui s'occupe des prêts au titre du CUEC – Après une première réunion en juin 2024, les deux parties ont convenu de se réunir tous les trimestres pour échanger des renseignements et aborder les problèmes.

Autres consultations gouvernementales

L'ACPIR a participé à quatre consultations avec ISDE, le ministère des Finances du Canada, le Conseil du Trésor, ainsi que le comité sénatorial chargé de l'examen du projet de loi C-280. Elle a présenté quelques mémoires en 2023-2024, que voici :

- mémoire présenté dans le cadre de la consultation d'ISDE sur la protection des fonctions d'intérêt public des établissements d'éducation postsecondaire publics – mai 2023;
- mémoire présenté dans le cadre de la consultation du Secteur des affaires réglementaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur le *projet de loi annuel de modernisation de la réglementation* – juin 2023;
- mémoire présenté au *Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie* au sujet du projet de loi C-280 – novembre 2023;
- mémoire présenté dans le cadre des *consultations prébudgétaires annuelles avant le budget fédéral de 2024* – février 2024.



De gauche à droite : **André Bolduc**, président, ACPIR; **Judith Robertson**, commissaire, ACFC; **Jason Bouzanis**, commissaire adjoint, Affaires publiques, ACFC; **Anne Wettlaufer**, présidente et chef de la direction, ACPIR; **Supriya Syal**, Ph. D., commissaire adjointe, Recherche, politiques et éducation, ACFC.

Formation

L'ACPIR offre des programmes d'éducation pertinents et de grande qualité pour aider les apprenants à obtenir des titres professionnels et des certifications, notamment en tant que conseillers en insolvabilité de la LFI (avec le Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité [CPCI]), administrateurs en insolvabilité (avec le Cours sur l'administration de l'insolvabilité) ou PAIR (avec le PQC). 2023 a été une année très occupée au cours de laquelle nous nous sommes concentrés sur l'élaboration et la mise en œuvre du renouvellement du PQC.

Sondage réalisé auprès des étudiants de l'ACPIR

Au cours de la dernière année, l'ACPIR a mené une enquête en ligne auprès des étudiants actuels du PQC, des rédacteurs de l'ENIC (novembre 2022) et des étudiants en train de suivre le Cours sur l'administration de l'insolvabilité et le CPCI. Les principaux objectifs du sondage étaient les suivants :

- Mesurer la valeur des outils et du soutien offerts par l'ACPIR aux yeux des personnes inscrites dans ses programmes d'éducation;
- Explorer des suggestions d'améliorations indiquées par les étudiants qui suivent ou ont terminé récemment un programme;
- Explorer les facteurs ou les obstacles, le cas échéant, qui pourraient empêcher les étudiants d'achever leur programme en cours.

Le style et le contenu de la refonte sont inspirés des observations et les commentaires des candidats dans les divers programmes. Un résumé des résultats de l'enquête a été présenté au BSF et à sa surintendante, Elisabeth Lang, le 16 octobre 2023.

Inscription au PQC

En 2023, on a constaté une augmentation des inscriptions au PQC et à l'ensemble des cours de l'ACPIR, y compris le CPCI et le Cours sur l'administration de l'insolvabilité. Cette hausse serait probablement attribuable, du moins en partie, au retour à la normale après la pandémie de COVID-19 et à l'augmentation des dossiers d'insolvabilité des consommateurs et des sociétés, ce qui aurait augmenté les possibilités d'emploi accessibles aux professionnels de l'insolvabilité.

Amélioration des infrastructures

Dans le cadre des efforts d'amélioration continue des données et de la sécurité du PQC, la fonction d'élaboration de rapports à partir de la base de données de l'Association a été grandement améliorée, ce qui a permis au personnel de formation de créer des rapports qui nous aident à comprendre ce qui facilite le cheminement ou y fait obstacle. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2023. En outre, des mises à jour ont été apportées aux manuels de politiques et de procédures administratives du cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité et du CPCI.

Dans le cadre de l'amélioration continue, une évaluation approfondie des options de surveillance à distance a été entreprise l'année dernière. L'ACPIR a décidé de continuer d'utiliser MonitorEDU, car elle apprécie la qualité des systèmes et du soutien technique. Par suite de cet investissement, les épreuves de l'ECCF et de l'ENIC se sont déroulées sans problème cette année, grâce à la surveillance en direct.

Lancement du renouvellement du PQC

D'importants travaux de renouvellement du PQC ont été achevés en 2023. Le 31 mars 2024, la plupart des candidats avaient passé à la nouvelle mouture des cours. Le premier cours, intitulé « Introduction à l'insolvabilité » a été lancé en mai 2023; le pré-lancement du deuxième cours, intitulé « Cours sur les principes, processus et pratiques de l'insolvabilité », a eu lieu en octobre 2023, et les derniers modules ont été ajoutés en janvier 2024.

Le plan de cours actuel du PQC peut être consulté sur le site Web de l'ACPIR.

Atelier de préparation à l'ENIC

Après trois ans d'interruption, nous avons recommencé à donner les ateliers de préparation à l'ENIC en personne en 2023. Un atelier de préparation de quatre jours a été organisé au Kingbridge Conference Centre en juin 2023. L'événement a attiré 30 candidats et le retour de la formule en personne a suscité des commentaires très positifs, ce qui laisse croire que cette formule sera très courue dans l'avenir.



Programme virtuel

En 2023, des séances virtuelles de préparation aux examens ont été proposées. Les cinq séances qui ont eu lieu, en anglais et en français, ont permis de réviser les scénarios et le guide d'évaluation. Les candidats ont reçu les questions sur le scénario une semaine avant la séance et ont été invités à téléverser leur réponse avant la séance en direct. Dans la dernière partie de la séance, de petits groupes de candidats ont été formés pour corriger ou réviser les réponses des autres. Les séances ont été enregistrées pour ceux qui n'ont pas pu y assister en direct. Les candidats inscrits aux séances étaient au nombre de 35.

L'ACPIR continue de faire passer tous ses examens en ligne. Tous les examens de 2023 ont été tenus, surveillés et passés à distance au moyen du logiciel Examssoft/Examplify. Le logiciel assure la surveillance et le contrôle de l'examen du CPCI, de l'ECCF et de l'ENIC afin d'en garantir la sécurité et l'intégrité.

Cette année, la correction de l'ENIC s'est faite à distance et a exigé la participation de 39 correcteurs. Les correcteurs ont participé à une séance d'information en ligne avant le début de la correction officielle. Des formulaires d'évaluation en ligne ont été utilisés pour automatiser la compilation et la consolidation des résultats de tous les correcteurs et mettre en évidence les éléments à revoir. Lorsqu'il était pertinent de le faire, les correcteurs inscrivait des commentaires détaillés sur les examens des candidats, afin de donner de la rétroaction à ceux qui en avaient demandé. Après leur travail au centre de correction, les correcteurs interrogés donnaient un avis généralement positif au sujet de leur expérience de correction.

Taux de réussite aux examens

L'ACPIR a constaté une augmentation des taux de réussite à la plupart des examens en 2023. Félicitations à tous les candidats reçus!

L'examen du cours de connaissances fondamentales a eu lieu le 12 octobre 2023. 38 candidats se sont présentés à l'examen. Le taux de réussite global a été de 63 %, ce qui marque une augmentation par rapport à l'année précédente. L'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences des CIRP/PAIR (ENIC) s'est déroulé les 15 et 16 novembre 2023. Ce sont 35 candidats qui ont passé l'examen. Le taux de réussite à l'examen a été de 77 %, le résultat le plus élevé depuis plus de dix ans.

Deux examens du CPCI ont eu lieu au cours de l'exercice 2023, et un total de 63 candidats les ont effectués les 29 juin et 9 février. Au total, 62 candidats ont réussi les examens (taux de réussite global de 98 %).

L'examen du cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité est proposé sur demande et en autoévaluation dans D2L, une fois que les étudiants ont satisfait à toutes les exigences du cours. Sur les 33 étudiants qui ont passé cet examen en 2023, 30 ont réussi, ce qui constitue un taux de réussite de 91 %.

Comme les membres le savent, tous les outils d'apprentissage et les examens sont proposés en anglais et en français.

Le Comité du PQC continuera à se concentrer sur ses principales priorités pour 2024, notamment l'augmentation des inscriptions, le soutien continu au renouvellement du PQC, le renouvellement du cours sur l'administration de l'insolvabilité et la promotion d'un taux stable de réussite de l'ENIC. En plus de poursuivre ces objectifs, l'ACPIR continue à s'engager à favoriser un accès élargi au PQC.

Les membres du Comité du PQC et de ses sous-comités continuent d'assurer un leadership exemplaire dans le cadre du mandat et des programmes d'éducation de l'ACPIR. Leurs connaissances, leur passion et leurs contributions sont précieuses, qu'il soit question de trouver de nouvelles idées ou d'apporter des améliorations significatives à la conception et à la mise en œuvre de chacun de nos programmes. Nous espérons que ces améliorations enrichiront le parcours d'apprentissage de chacun de nos candidats et qu'elles sauront attirer des nouveaux venus de talent dans la profession de l'insolvabilité.

CONNAISSANCES FONDAMENTALES

TAUX DE RÉUSSITE

63 %

38 étudiants

ENIC

TAUX DE RÉUSSITE

77 %

35 étudiants

EXAMEN DU CPCI

TAUX DE RÉUSSITE

98 %

63 étudiants

EXAMEN SUR L'ADMINISTRATION DES DOSSIERS D'INSOLVABILITÉ

TAUX DE RÉUSSITE

91 %

30 étudiants

Perfectionnement professionnel

Forums et Toronto Exchange

Les forums sur l'insolvabilité et la réorganisation sont revenus à une formule en personne au printemps 2023; des événements ont eu lieu à Montréal, Halifax, Calgary, Vancouver et Winnipeg. Les forums ont été bien reçus et ont attiré plus de 450 participants. Ils ont été suivis par le Toronto Exchange, en septembre 2023, qui a réuni près de 300 participants issus des secteurs des consommateurs et des pratiques des entreprises, qui ont profité d'une journée complète de séances qui se terminait par du réseautage à la réception de clôture. Lors des sondages ayant suivi ces événements, 89 % des participants qui ont déclaré qu'ils recommanderaient un webinaire de l'ACPIR à un collègue, et 90 % d'entre eux ont indiqué que les séances avaient répondu à leurs attentes ou les avaient dépassées.



Série de webinaires pour les administrateurs en insolvabilité associés

La deuxième année de la série de webinaires pour les administrateurs en insolvabilité associés s'est achevée le 31 mars. En tout, trois webinaires ont été offerts en anglais, et trois en français. Le comité de planification a organisé des séances intéressantes, dont les sujets s'inspiraient des commentaires reçus lors de la première année de webinaires, et qui ont plu aux participants.



21^e Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité

La 21^e Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité (ARIL) a eu lieu le 2 février 2024, à l'hôtel JW Marriott Parq de Vancouver, en Colombie-Britannique. Plus de 600 personnes ont participé à l'événement, qui avait débuté la veille par une soirée d'ouverture et qui a pris la forme d'une journée entière de tables rondes organisées simultanément. Grâce au soutien de nos nombreux commanditaires, conférenciers et auteurs, l'équipe a pu faire de cette journée une réussite, en présentant, entre autres, des séances captivantes et motivantes.

Communications

Les efforts de communication de l'ACPIR pour 2023-2024 visaient à revitaliser les titres de PAIR et de SAI, à promouvoir le titre de PAIR auprès des intéressés et celui de SAI auprès du public, à promouvoir les programmes, les services et les événements de l'ACPIR, à informer nos membres et à entretenir leur engagement.

Avis aux consommateurs BSF-ACPIR

Pour la deuxième année consécutive, l'ACPIR et le BSF ont publié une communication conjointe d'alerte aux consommateurs en novembre 2023, à l'occasion du Mois de la littératie financière. L'objectif de l'alerte était d'aider les Canadiens à repérer et à éviter les fraudes liées à l'allégement de la dette, et à les informer sur les services offerts par les SAI, et sur la façon de trouver ces professionnels sur les sites Web du BSF et de l'ACPIR. L'alerte a fait l'objet d'une large couverture médiatique à l'échelle nationale et l'ACPIR a publié des messages à son sujet sur les réseaux sociaux. Les membres ont favorisé la diffusion de ces messages en les partageant, ce qui a assuré une visibilité encore plus grande.

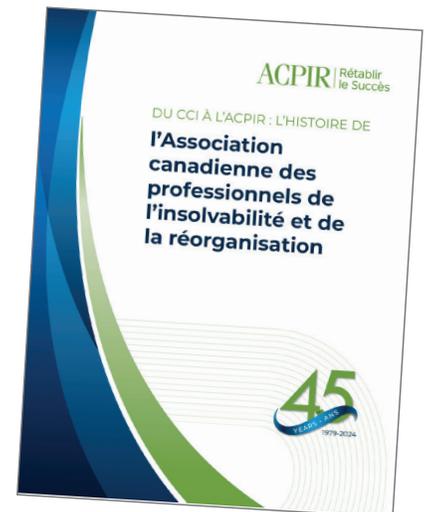


Documents de défense des intérêts pour les associations provinciales

Les associations provinciales de l'ACPIR travaillent en étroite collaboration avec les principaux intéressés aux niveaux provincial et local, y compris les tribunaux, les représentants régionaux du BSF et de l'ARC, les fonctionnaires provinciaux, les autres organismes de réglementation et les parties prenantes en insolvabilité, afin de s'assurer d'écouter les points de vue de leurs membres et de faire entendre la voix du secteur d'activité, qui favorise un système d'insolvabilité dynamique. L'ACPIR a créé un document d'information pour aider nos associations provinciales à informer ces intéressés au sujet du secteur de l'insolvabilité et des services fournis par nos membres.

Publication de l'histoire de l'ACPIR

Pour souligner le 45^e anniversaire de l'ACPIR, l'Association a mis à jour un document sur son histoire qui avait été créé en 2014, mais n'avait encore jamais été publié. Nous avons remanié le document et ajouté de nombreux faits marquants afin de présenter une version plus complète de l'histoire méconnue de l'ACPIR. Des renseignements complémentaires ont été ajoutés en tirant des extraits des rapports annuels, des bulletins d'information et de la revue Rebuilding Success de l'ACPIR. Le document comporte les sections suivantes : L'Association en dates; Les débuts; Ses présidents et présidentes au fil des ans; La formation, une priorité; Ses bénévoles et comités; Cap sur l'avenir; et Le personnel de l'ACPIR; le tout étant accompagné d'un message de l'actuel président du conseil d'administration. Il devrait paraître à l'automne 2024.



Optimisation du site Web

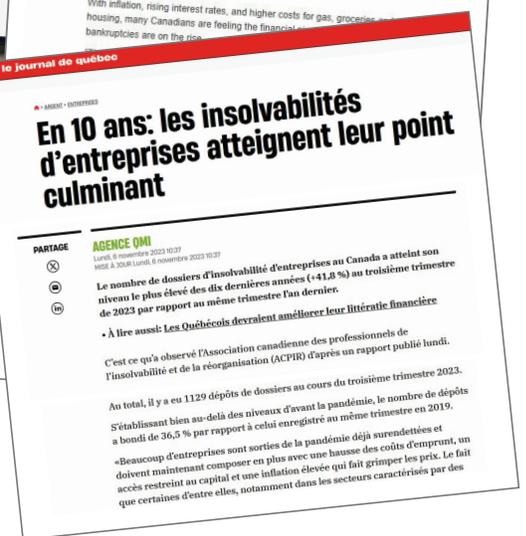
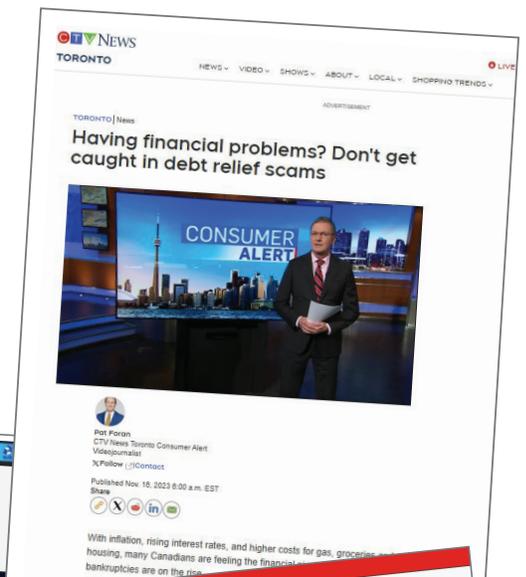
Pour donner suite aux améliorations qui ont été apportées à son site Web au cours des dernières années, l'ACPIR a fait appel aux services de professionnels en marketing numérique pour en optimiser la visibilité dans les résultats de Google (autrement dit, pour améliorer son référencement Web [SEO]) et pour en améliorer l'inclusivité et l'accessibilité. Ces initiatives ont pour objectif d'accroître la visibilité de nos SAI et des services qu'ils proposent, et de fournir au public des renseignements utiles, pertinents et précis sur la manière de surmonter leurs problèmes d'endettement et d'éviter les fraudes liées à l'allégement de la dette.

Présence dans les médias et les médias sociaux

En 2023-2024, l'ACPIR a continué à s'appuyer sur sa solide base médiatique en faisant appel à ses porte-parole pour répondre à des demandes complexes émanant de publications de premier plan et portant sur des questions clés relatives au secteur et aux consommateurs. Grâce à ces efforts concertés, nous avons publié des articles dans des organes de presse importants, tels que CTV News, The Globe and Mail, National Post, Financial Post, CBC Radio, Canadian Mortgage Professional Magazine, Wealth Professional, Investment Executive, Advisor's Edge et Le Devoir, ainsi que dans des médias régionaux, pour n'en citer que quelques-uns.

- 6 communiqués de presse publiés
- 434 médias ayant publié un article sur l'ACPIR
- 1238 mentions dans les médias

L'ACPIR a publié de nombreux blogues sur divers thèmes liés aux connaissances financières, rédigés par des membres du comité de communication avec les médias et des auteurs invités. Par ailleurs, notre 4e Facebook Live a eu lieu dans le cadre du Mois de la littératie financière. Il visait à fournir aux Canadiens des conseils pratiques sur la gestion de leur argent dans un marché financier en constante évolution.



Publications de l'ACPIR

- **Revue Rebuilding Success (en anglais et en français)** : Deux éditions de la revue Rebuilding Success de l'ACPIR ont paru avec un contenu adapté aux intérêts de plus de 7 400 lecteurs. Nous sommes reconnaissants du travail du comité de rédaction, qui est chargé de produire le contenu technique et éditorial de la revue. Au cours du dernier exercice, nous avons abordé un large éventail de sujets, notamment le profil de notre nouveau président, André Bolduc; l'incidence de l'intelligence artificielle sur la profession de l'insolvabilité; l'incidence de la COVID-19 sur nos tribunaux; et le deuxième mandat de la surintendante des faillites, Elisabeth Lang.
- **Lettres et bulletins d'information** : Les lettres et les bulletins d'information destinés aux membres de l'ACPIR constituent toujours l'un des avantages numériques les plus appréciés par les membres, car ils contiennent des renseignements importants et traitent de sujets d'intérêt pour ses lecteurs.



Interventions

L'année a été une nouvelle fois riche sur le plan des interventions. Après avoir consulté le Comité d'intervention, l'ACPIR est allée de l'avant avec son intervention dans la cause Poonian et al. c. British Columbia Securities Commission. L'affaire portait notamment sur la question de savoir si certaines réclamations déposées par une commission des valeurs mobilières peuvent être considérées comme une dette non acquittable, conformément aux alinéas 178(1)a) et 178(1)e) de la LFI. La requête en autorisation d'intervenir a été approuvée par la Cour suprême du Canada en août 2023. L'équipe juridique de l'ACPIR a témoigné devant la Cour en décembre 2023, puis le jugement a été rendu le 31 juillet 2024.

L'arrêt de la Cour suprême du Canada va dans le même sens que la position défendue par l'ACPIR. La Cour suprême a conclu qu'une faillite ne libère pas une personne d'une ordonnance lui imposant de payer des sommes qu'elle a obtenues frauduleusement, mais peut la libérer des sanctions administratives qui lui ont été infligées. Cette décision vient clarifier le champ d'application des alinéas 178(1)a) et 178(1)e) de la LFI, à la suite de décisions contradictoires de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et de la Cour d'appel de l'Alberta. Gowling WLG (Canada) et plus particulièrement Haddon Murray, Heather Fisher et James Aston ont représenté l'ACPIR dans ce dossier.

L'ACPIR a récemment obtenu l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire Piekut c. Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Revenu national. Le procureur général de l'Ontario, le procureur général du Québec, Sa Majesté le Roi du chef de la province de la Colombie-Britannique, représenté par la ministre des Finances, ainsi que l'Alliance canadienne des associations étudiantes ont également obtenu une autorisation. L'ACPIR a soumis son factum le 10 juin 2024 et a appris que l'audience aurait lieu le mardi 5 novembre 2024.

Nous rappelons aux membres que le Comité d'intervention examine les cas et émet des recommandations concernant d'éventuelles interventions en fonction de critères établis qui se concentrent principalement sur l'importance de la décision pour la profession et la nécessité de promouvoir les objectifs des lois fédérales sur l'insolvabilité. Les membres sont invités à communiquer avec l'ACPIR lorsqu'ils ont connaissance de cas où les principes d'insolvabilité sont en jeu et où une intervention pourrait être justifiée.

Conduite professionnelle

L'enquête sur les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite des membres et des associés de l'ACPIR forme une part importante de l'application des règlements administratifs, des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle de l'ACPIR. Le Comité de conduite professionnelle (CCP) enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association. Il est composé de membres de tout le pays et compte une représentation de chacune des associations provinciales. Toutes les plaintes sont examinées de manière indépendante afin de relever les conflits d'intérêts potentiels avant que le dossier de plainte ne soit transmis aux membres du CCP. Le comité se réunit tous les mois dans le but de traiter chaque plainte de manière équitable et efficace.

Le comité a activement étudié un certain nombre de nouveaux dossiers. Au cours de la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le comité a reçu huit nouvelles plaintes et a fermé quatre dossiers. Au 31 mars 2024, il y avait neuf dossiers toujours actifs. Dans chacun des quatre dossiers qui ont été fermés, le CCP n'a trouvé aucune faute de la part des membres contre lesquels ces plaintes avaient été déposées.

La nature des plaintes, l'étendue de l'examen et la profondeur de l'analyse requise représentent un engagement important de la part des membres du CCP, qui ont toute notre reconnaissance. Nous tenons à remercier tous les membres du CCP pour leur volonté continue de faire respecter et à maintenir l'engagement de l'ACPIR à toujours faire preuve de professionnalisme, de fiabilité et d'impartialité.

Comités de l'ACPIR

L'ACPIR étant une association de bénévoles, nos membres jouent un rôle essentiel dans le soutien de nos programmes et initiatives. Nous adressons nos sincères remerciements à tous les membres de comités énumérés ci-dessous pour le travail incroyable et les contributions précieuses réalisés en 2023-2024.

FORMATION

Le Comité du PQC reconnaît l'apport exceptionnel apporté au mandat du comité par les présidents des sous-comités : Mark Wentzell, CPA, CA PAIR, SAI – C.-B. (président, Comité de supervision des examens); Mike Braga, PAIR, SAI – Ont. (président, Comité d'examen, Ip3, et président, [anciennement] examen du Cours de connaissances fondamentales); Naida Kornuta, FPAIR, SAI –Sask. et Lee Close, FPAIR, SAI (coprésidentes, Comité d'examen, ENIC).

COMITÉ DU PQC

Président : Vanessa Allen, PAIR, SAI – Alb.

Vice-président : Chris Mediratta, PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil : Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.) – Qc

Ancien président : Tim Carson, FPAIR (retr.), SAI – Ont.

Membres :

- Simone Carvalho, PAIR, SAI – Ont.
- Andrew Dalgleish, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.

Représentants du BSF :

- Paul Berry – N.-É.
- Leanna Knox-Kinsman – Ont.

CONSEIL DE L'ENIC

Coprésident : Lee Close, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

Coprésident : Naida Kornuta, FPAIR, SAI – Sask.

Membres :

- Adam Boettger, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Adam Boettger, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Jonh Delo, PAIR, SAI – Ont.
- James Foran, PAIR, SAI – N.-É.
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.
- Pinky Law, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Tom Locke, PAIR, SAI – Ont.
- Stephan Moyneur, PAIR, SAI – Qc

COMITÉ DE SUPERVISION DES EXAMENS

Président : Mark Wentzell, CPA, CA, LL. B., PAIR, SAI – C.-B.

Membres :

- Sheri Aberback, CFE, PAIR, SAI – Qc
- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.) – Qc
- Simone Carvalho, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- Deane Gurney, PAIR, SAI – C.-B.
- Kristin Gray, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Julie Wildman, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

CONSEIL DE L'EXAMEN DU COURS DE CONNAISSANCES FONDAMENTALES

Président : Michael Braga, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Chris Bowra, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Bonnie Bryan, PAIR, SAI – Ont.
- Tania Daher, PAIR, SAI – Qc
- Lynn DeLaBarre, PAIR, SAI – C.-B.
- Adam Laiken, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Valerie Lock, CPA, CGA, PAIR, SAI – Alb.
- Mina Rastan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Les programmes d'éducation de l'ACPIR ne pourraient pas être menés à bien sans l'apport important de temps et de talent de nos formidables bénévoles. Nous les remercions pour le soutien indéfectible qu'ils apportent à la formation des futurs professionnels en insolvabilité.

« Je suis très reconnaissante du travail acharné de tous nos bénévoles, dont les membres du comité du PQC, et de l'équipe de l'ACPIR, qui ont promu et mis en œuvre le renouvellement du PQC. Le nouveau programme témoigne de l'engagement ferme de l'ACPIR relativement à son amélioration continue et de l'expérience des candidats qui le suivent, ce qui nous aidera à continuer de former des membres hautement qualifiés qui sont en mesure d'assurer le succès de la profession à l'avenir. Merci aux membres de notre comité du PQC qui, avec leur dévouement inlassable, continuent à consacrer leur temps au soutien de ce programme extraordinaire. »



Vanessa Allen, PAIR, SAI

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Comité des Forums sur l'insolvabilité et la restructuration

- Kristin Gray, CPA, PAIR, SAI – Alb.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Blaire MacNeil, MBA, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Maksymchak, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Philippe Mendelson, CPA, CMA, PAIR, SAI – C.-B.

Comités de perfectionnement professionnel des administrateurs en insolvabilité associés

- Samantha Galea, PAIR, SAI – Ont.
- Vincent Guilbeault-Sauvé, LL. B., PAIR, SAI – Qc
- Kristi Neilsen, PAIR, SAI – N.-B.
- Marianne Ting, PAIR, SAI – C.-B.
- Barbara Visentin, PAIR, SAI – Ont.

Comité Exchange sur l'insolvabilité et la restructuration

Coprésident :

Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Coprésident :

Brad Newton, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Stephanie Burrowes, PAIR, SAI – Ont.
- Adam Erlich, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Jeffrey Lewis, CPA-CA, FCCA, PAIR, SAI – Ont.
- Alex MacFarlane – Ont.
- Alexandra Morataya, PAIR, SAI – Ont.
- Francisco Remolino, PAIR, SAI – Ont.
- Allen Yao, CFA, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Nous sommes très heureux du retour des événements en personne en 2023 et des commentaires positifs reçus des participants. Je tiens à remercier tous les membres du comité et tous nos excellents intervenants et, bien sûr, le personnel du perfectionnement professionnel de l'ACPIR qui a rendu tout cela possible.

Brad Newton, CBV, CPA, CA, PAIR



« Le Toronto Exchange 2023 a offert un contenu de grande qualité et a permis à nos membres de se réunir entre eux et de renouer. Merci aux nombreuses personnes qui ont contribué à la tenue de cet événement : les panélistes, le personnel de l'ACPIR et les autres membres des comités. »

Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI



PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

Président :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc

Liaison du conseil :

- Larry Crandall, LL. B., PAIR, SAI – N.-B.

Membres :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Virginie Comtois, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Mark Morgan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Josh Harris, B. Com., MIB, PAIR, SAI – Ont.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Tanya Reynolds, PAIR, SAI – Man.
- Frank Fabiano, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DES HONORAIRES :

Président

- Wes Cowan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Virginie Comtois, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Shane Pennell, B. Sc. – Ont.
- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.
- Frank Fabiano, CPA, CA, FPAIR, SAI – Alb.
- Crystal Buhler, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.

« Je tiens à féliciter les membres du Comité des pratiques des consommateurs pour leur dur labeur. La progression du domaine de l'insolvabilité des consommateurs leur tient véritablement à cœur. Cette année, ils ont une fois de plus démontré leur engagement envers le secteur par leurs efforts, leur expertise et les heures innombrables qu'ils ont consacrées aux réponses aux consultations. Je suis très reconnaissante de leur engagement. Je voudrais également remercier le groupe de travail sur la révision des honoraires, présidé par Wes Cowan, pour le remarquable travail de rédaction dans le mémoire de l'ACPIR sur la rémunération des SAI. »



Chantal Gingras, FPAIR, SAI

PRATIQUES DES ENTREPRISES

Président :

- Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil :

- Todd Ambachtsheer, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Stephen Ferguson, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Patricia Marshall, PAIR, SAI – C.-B.
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Sheldon Title, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

« Au nom des membres et à titre de président du Comité des pratiques des entreprises, je tiens à remercier sincèrement les membres du comité pour leur temps précieux. Cet année a été à nouveau riche en consultations sur des questions touchant à notre profession. Le Comité des pratiques des entreprises a apporté une importante contribution au cours de la dernière année, notamment en formulant des réponses relatives à l'applicabilité des déclarations de revenus des fiduciaires T3 aux SAI, à la Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais et au PPS.

Le Comité des pratiques des entreprises continue de représenter activement les intérêts de nos membres. »



Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI

FINANCE

Président :

- Bridget Van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

Observateur :

- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Marla Adams, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Sask.
- Samuel Gignac, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Derrick Hutchens, PAIR (retr.) – T.-N.-L.
- Alana Orrell, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

« Par suite de la mise en place du plan stratégique 2024-2028, le Comité des finances et la direction se sont assurés à ce que les priorités stratégiques soient adéquatement financées et mises en œuvre. L'ACPIR fait toujours preuve de résilience et de créativité dans ses entreprises, avec le soutien des bénévoles et du personnel qui lui permettent de mener à bien son important travail. Je tiens à remercier personnellement le personnel, le conseil d'administration et les bénévoles de l'ACPIR. Ce fut un plaisir de vous servir à titre de trésorière. »



Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI

CONDUITE PROFESSIONNELLE

Président :

- John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI – Ont.

Liaison du conseil :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.

Membres :

- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Joe Healey, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Kathy Lenart, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Martine Lessard, PAIR, SAI – Qc
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Mario Mainella, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Steven McLaughlin, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – N.-B.

« Cette année, nous avons vu une grande variété de cas présentés au comité. La majorité d'entre eux résultaient des mesures prises par le BSF. Le comité continue de travailler avec ses membres pour veiller à ce qu'il y ait une représentation efficace des intérêts de toutes les parties prenantes aux procédures d'insolvabilité. Au nom du comité, je félicite nos membres pour leurs pratiques globalement irréprochables. »



Haralovich,
CPA, CA, CMA, PAIR, SAI

INTERVENTION

Président :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.) – Qc

Membres :

- Christopher Galea, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Phil Reynolds, CPA, CA, PAIR – Ont.
- Alain Tardif, BCL – Qc
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

« Je tiens à remercier les membres du Comité d'intervention d'avoir fait part de leur expertise pendant cette autre année riche sur le plan des interventions. Leur dévouement et leur engagement envers la communauté de l'insolvabilité et de la restructuration sont louables. »

Jean-Daniel Breton,
CPA, FPAIR, SAI



COMITÉ DES MÉDIAS ET DES COMMUNICATIONS

Président :

- Mary Ann Marriott, PAIR, SAI – N.-É.

Membres :

- Brandon Smith, PAIR, SAI – Ont.
- Nathan Sugeng, PAIR, SAI – Ont.
- Andy Fisher, PAIR, SAI – Ont.
- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Daniel Budd, PAIR, SAI – Qc
- Braden Burritt, PAIR, SAI – Alb.
- Collin Legall, CPA, CMA, PAIR, SAI – Man.
- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.

« Étant donné l'état de l'économie et ses conséquences pour les particuliers et les entreprises, les efforts de communication de l'ACPIR sont d'une importance cruciale pour veiller à ce que les SAI demeurent parmi les premières solutions envisagées par leur clientèle potentielle. Avec un comité solide, il est possible de s'assurer que les messages sont bien ciblés et communiqués en temps voulu. Je ressens un réel plaisir à collaborer avec les membres du comité pour assurer une présence constante et forte. »

Mary Ann Marriott, PAIR, SAI



COMITÉ DE RÉDACTION

Président :

- William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Ont.

Liaison du conseil :

- Zaki Alam, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.

Membres :

- John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR, SAI – Ont.
- Jeremy Nemers, B. Com., J.D. – Ont.
- Yves Patrice Beaudin, PAIR, SAI – Qc
- Emmanuel Phaneuf, PAIR, SAI – Qc
- Jeffrey Lee, Q.C. – Sask.
- Jennifer Mc Cracken, PAIR, SAI – C.-B.

« Le rôle officiel du comité de rédaction consiste à examiner les articles soumis par les auteurs pour déterminer ceux qui paraîtront dans la revue *Rebuilding Success*. Concrètement, le comité de rédaction utilise son expertise variée pour déterminer les sujets qui intéressent nos lecteurs et trouver des auteurs potentiels. Qui que vous soyez, n'hésitez pas à soumettre un article au comité afin que l'on envisage sa parution dans la revue! J'ai aimé les années passées à occuper le poste de président du comité de rédaction, mais il est temps pour moi de me retirer. Merci au comité de rédaction pour son temps et son travail et merci au personnel de l'ACPIR pour son soutien. »

William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.)



COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

Présidente du Comité de nomination

- Donna Collins, FPAIR (retr.) – Man.

Liaison du conseil :

- André Bolduc, CPA, CA, FPAIR, SAI – Ont.

Membres :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR (retr.)
- Mark Rosen, LL. B., FPAIR, SAI – N.-É.
- William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Ont.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Dave Johnson, PAIR (retr.) – Man.
- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Ont.
- Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Rob Hunt, FCPA, CA, FPAIR, SAI – N.-É.

« Chaque année, l'ACPIR tire avantage du fait que ses membres offrent bénévolement de leur temps et de leur expertise. Ces personnes ont découvert le secret du bénévolat : on en retire beaucoup plus qu'on en donne. Cette année, comme pour les années précédentes, le calibre des candidatures soumises était impressionnant. Merci au Comité de nomination aux prix et distinctions et au personnel de l'ACPIR de veiller à ce que nos membres qui ont offert un service extraordinaire soient reconnus. Félicitations à tous les lauréats de 2023. »

Donna L. Collins, FPAIR (retr.)



Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR

Présidents du conseil d'administration

1979-1980 L. Claude Mercure, CPA, FPAIR
1980-1981 Keith G. Collins, FCA, FCPA, FPAIR
1981-1982 Ian K. Strang, FCA, FCPA, FPAIR
1982-1983 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR
1983-1984 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR
1984-1985 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR
1985-1986, John J. Swidler, FCPA, FCA, FPAIR
1986-1987 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR
1987-1988 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR
1988-1989 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR
1989-1990 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR
1990-1991 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, FPAIR
1991-1992 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR
1992-1993 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR
1993-1994 William J. Drake, FCPA, FCA, FPAIR
1994-1995 Gilles Campeau, CPA, FPAIR
1995-1996 Stephen H. Barnes, FPAIR
1996-1997 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR
1997-1999 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR
1999-2001 Peter D. Wedlake, LL. B., FPAIR
2001-2003 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR
2003-2005 William (Bill) A. Courage, CPA, CA, FPAIR
2005-2007 Claude Gilbert, FCPA, FPAIR
2007-2009 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR
2009-2011 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR
2011-2013 Guylaine Houle, BCL, FPAIR
2013-2015 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR
2015-2016 David Wood, PAIR
2016-2017 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC
2017-2019 Chantal Gingras, FPAIR
2019-2021 Mark Rosen LL. B., FPAIR
2021-2023 Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR

Personnel de l'ACPIR

PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Anne Wettlaufer, FICB

ADMINISTRATION ET MEMBRES

Steve D'Alessandro, CPA, CGA

Directeur de l'exploitation

Anh Nguyen

Administratrice aux finances et des adhésions

FORMATION

Tim Carson, FPAIR (retr.), SAI

Directeur (par intérim), Programmes d'éducation (depuis juillet 2023)

Isabelle Gauthier

Directrice adjointe, Programmes d'éducation et Registraire du PQC

Renzo Libaque

Gestionnaire, Programmes d'éducation et Registraire adjoint

COMMUNICATIONS

Jovita D'sa

Gestionnaire, communications

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Natalie Alfano

Directrice du perfectionnement professionnel

Josephine Song

Adjointe aux événements

Taylor Gregory

Adjointe aux événements (par intérim)

Rapport de la trésorière



Bridget van Wyk CPA, CA, PAIR, SAI
TRÉSORIÈRE DE L'ACPIR

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai à nouveau le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'ACPIR. Maintenant que l'examen du plan stratégique est achevé et que le projet d'investissement dans l'initiative de renouvellement du PQC tire à sa fin, la situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net de plus de 2,1 M\$.

Bien que l'ont ait prévu un léger déficit d'exploitation dans le budget de l'année, un excédent d'exploitation de 59 867 \$ a été réalisé grâce à un léger dépassement des prévisions dans le nombre d'inscriptions aux programmes d'éducation et à la formation continue, mais également grâce à la gestion prudente des actifs et des dépenses, et au travail rigoureux de notre personnel et des nombreux bénévoles qui continuent à donner généreusement de leur temps pour aider l'Association à atteindre ses objectifs.

Voici un survol des principaux faits saillants de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'Association pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Avec une trésorerie et des placements à court terme de 1 133 741 \$ et un portefeuille de placements à long terme de 1 228 537 \$, l'Association a maintenu un bon niveau de liquidités.

Les placements à court terme sont composés de titres à revenu fixe qui arriveront à échéance au cours du prochain exercice financier, tandis que le portefeuille de placements à long terme est constitué de titres à revenu fixe qui arriveront à échéance après le prochain exercice et se prolongeront jusqu'en 2027.

Le portefeuille de placements à long terme a diminué de 552 604 \$, étant donné que les produits des placements arrivés à échéance au cours de l'année ont principalement servi à financer l'investissement prévu dans l'initiative de renouvellement du PQC ou à faire des placements à court terme à rendement plus élevé.

Les sommes à recouvrer sont demeurées à jour et le seul compte à recevoir non réglé à la fin de l'exercice était celui d'ARIL Society Inc., qui devait toujours verser 107 067 \$ en vertu d'un accord d'échange de services; ce montant a toutefois été reçu par l'ACPIR après la clôture de l'exercice. Les charges payées d'avance ont diminué, passant de 169 022 \$ à 122 177 \$, principalement en raison des dépôts effectués juste avant la pandémie de COVID-19 qui ont été réalisés lorsque les forums et le Toronto Exchange ont repris leur formule en personne au printemps et à l'automne 2023. Les immobilisations ont été ramenées de 87 878 \$ à 58 654 \$, puisque les amortissements ont dépassé le montant affecté à l'achat d'autres immobilisations durant l'exercice. En outre, l'Association a négocié avec le locateur des bureaux afin que le bail prenne fin plus tôt que prévu, ce qui a écourté encore plus l'amortissement des améliorations locatives.

Les comptes à payer et les charges à payer sont passés de 282 376 \$ à 257 938 \$, principalement parce que le délai de paiement des droits de licence annuels pour le système de gestion de l'apprentissage n'a pas été prolongé cette année, contrairement à l'année dernière. Les produits reçus d'avance ont diminué, passant de 152 642 \$ à 138 122 \$, principalement en raison du retour des ateliers de préparation à l'ENIC en personne en juin 2023, auxquels il est possible de s'inscrire depuis mars 2023. Les ateliers de préparation de 2024 seront offerts par l'entremise de séances virtuelles et ne nécessitent pas le même délai de préparation pour prévoir les lieux. Pour cette raison, la date d'ouverture des inscriptions est postérieure à la fin de l'exercice financier.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Les recettes ont augmenté de manière importante depuis le dernier exercice, passant de 1 896 918 \$ à 2 295 086 \$, principalement en raison du retour de la formule en personne pour les forums et le Toronto Exchange en 2023 à la suite de la pandémie, et en raison de l'augmentation du nombre d'inscriptions au PQC, qui coïncidait avec le lancement de nouveaux éléments du programme. En outre, les revenus de placement ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, car les taux d'intérêt ont continué à augmenter pendant les mois de juin et de juillet 2023, ce qui a permis d'obtenir des rendements plus élevés sur les liquidités inutilisées investies à court terme.

Ces évolutions favorables ont été légèrement contrebalancées par une légère baisse des recettes publicitaires, puisque les organisations continuent d'évaluer les possibilités de promouvoir leurs services lors d'événements en personne, revenus depuis peu, plutôt qu'avec des publicités en ligne. Les cotisations des membres ont légèrement diminué, car le nombre de nouveaux PAIR admis comme membres n'a pas été suffisant pour suivre le rythme des départs à la retraite, bien que l'incidence de ces départs ait été atténuée par une augmentation du volume de stagiaires associés et une légère hausse du volume d'administrateurs en insolvabilité associés.

Depuis l'exercice précédent, le total des dépenses d'exploitation est passé de 1 904 014 \$ à 2 235 219 \$, principalement en raison des coûts engagés pour soutenir le retour de la formule en personne pour les forums et le Toronto Exchange, ainsi que pour les ateliers de préparation à l'ENIC, en juin 2023. Dans une moindre mesure, les frais d'administration ont également augmenté, comme l'indique la section « État des frais d'administration » ci-dessous.

Alors qu'elle avait anticipé un déficit d'exploitation dans le budget approuvé, l'Association a terminé l'exercice avec un excédent d'exploitation de 59 867 \$.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'excédent de fonctionnement de 59 867 \$ a entraîné une augmentation correspondante de l'actif net non affecté.

L'actif net affecté à l'interne aux investissements stratégiques dans le programme d'éducation a diminué en raison de l'investissement de cette année dans le renouvellement du PQC de 442 448 \$, laissant 253 337 \$ d'actif net affecté pour soutenir la suite de cette initiative importante, qui devrait être achevée d'ici la fin du prochain exercice financier.

L'examen stratégique de l'ACPIR a été conclu au début de l'exercice et le solde des fonds affectés à l'interne a été entièrement utilisé depuis. Un examen stratégique a eu lieu et se poursuivra afin de préparer le processus de planification des activités et de dresser la liste des initiatives à mener au cours des quatre prochaines années pour rehausser la valeur de l'Association.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'augmentation nette des liquidités de 2 360 \$ au cours de l'exercice financier s'explique principalement par un retrait net de 391 134 \$ destinés aux activités de placement. Ce montant a presque complètement compensé les 392 072 \$ en liquidités consacrés au financement d'activités d'exploitation, et auquel s'ajoute le remboursement net d'avances de 3 298 \$ à l'ARIL. Le retrait net destiné aux activités de placement était surtout composé de placements arrivés à échéance qui n'ont pas été réinvestis en vue de financer l'évolution du PQC, comme l'indique la section État des résultats.

ÉTAT DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration ont augmenté, passant de 1 788 271 \$ à 1 826 808 \$, principalement en raison d'une augmentation des honoraires de conseillers et des dépenses en communication et en administration de bureau, qui ont toutefois été largement compensés par une diminution des coûts en salaires et des loyers des bureaux.

Les honoraires de conseillers ont augmenté puisque le poste de directeur, Programmes d'éducation, est passé d'un statut de salarié à un statut de conseiller par intérim. Les frais de communication ont augmenté en raison du prolongement des activités de la campagne médiatique, du fait que l'Association a commencé à investir dans des activités de référencement Web (SEO), et du fait que la plateforme de diffusion de l'AGA virtuelle ne pouvait plus utiliser la plateforme de formation continue, étant donné la reprise des événements en personnes. Les frais d'administration de bureau ont augmenté en raison de la hausse des frais de cartes de crédit due à la croissance du chiffre d'affaires, et de la hausse des investissements en assurance cyberrisques et en mesures de contrôle.

La diminution des coûts en salaires résulte de la transformation du poste de directeur, Programmes d'éducation, à un poste de conseiller, comme décrit ci-dessus. Les loyers des bureaux ont été inférieurs à ceux de l'exercice antérieur puisqu'un avenant au bail a été convenu avec le locateur afin que l'Association quitte les lieux en juin 2025 plutôt qu'en août 2027, et que cette mesure donnait droit à un incitatif financier. L'Association s'efforce actuellement de trouver des locaux plus petits et moins coûteux.

Les honoraires annuels, d'un montant total de 49 000 \$, sont demeurés inchangés depuis l'exercice antérieur et comprennent 20 000 \$ pour le président du conseil d'administration, 10 000 \$ pour le vice-président, 5 000 \$ pour la trésorière, le secrétaire et la dirigeante sans portefeuille, et 2 000 \$ pour chacun des deux administrateurs externes.

RÉSUMÉ

La situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net de plus de 2,1 M\$. Il a été confirmé que la part des actifs nets affectés aux investissements dans les programmes stratégiques était suffisante pour financer le reste des travaux relatifs à l'initiative de renouvellement du PQC. Il reste donc un actif net non affecté de près de 1,9 M\$ qui pourra servir au soutien des opérations futures.

Le conseil d'administration demeure convaincu que l'actif net est suffisant pour réaliser les objectifs à long terme de l'Association, qui sont décrits dans le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, et pour atténuer le risque de problèmes opérationnels imprévus.

Je tiens à remercier personnellement le personnel de direction de l'ACPIR, ainsi que Steve D'Alessandro et Anne Wettlaufer pour le travail qu'ils ont accompli au service de l'Association. Je remercie également les membres du Comité exécutif et du Comité des finances de l'ACPIR pour tous leurs efforts et leur engagement envers le secteur. Ce fut un honneur de travailler avec vous au cours de la dernière année pour mettre en œuvre le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR.

Je suis très heureuse d'annoncer que les résultats financiers de l'ACPIR pour le premier trimestre de l'exercice 2024-2025 sont meilleurs que prévu. Les forums régionaux, le programme du PQC et les autres programmes de formation affichent de bons résultats.

Je me réjouis à l'avance de la nouvelle année fructueuse qui nous attend.



Bridget van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI

Trésorière

Rapport de l'auditeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

FINANCIAL STATEMENTS

MARCH 31, 2024

HILBORNLLP

Independent Auditor's Report

To the Members of Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

We have audited the financial statements of Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (the "Association"), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2024, and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Association as at March 31, 2024, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Association in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other Information

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information, other than the financial statements and our auditor's report thereon, in the annual report.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we will not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information identified above and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated.

The annual report is expected to be made available to us after the date of our auditor's report. If, based on the work we will perform on this other information, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact to those charged with governance.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the ability of the Association to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Association or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the financial reporting process of the Association.

Independent Auditor's Report (continued)

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of the financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control of the Association.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the ability of the Association to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Association to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.



Toronto, Ontario
June 13, 2024

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Statement of Financial Position

March 31	2024 \$	2023 \$
ASSETS		
Current assets		
Cash	153,273	150,913
Investments (note 3)	980,468	801,714
Due from ARIL Society Inc. (note 12)	107,067	100,183
Prepaid expenses	122,177	169,022
	<u>1,362,985</u>	<u>1,221,832</u>
Investments (note 3)	1,228,537	1,781,141
Capital assets (note 4)	58,654	87,878
	<u>1,287,191</u>	<u>1,869,019</u>
	<u>2,650,176</u>	<u>3,090,851</u>
LIABILITIES		
Current liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities (note 5)	257,938	282,376
Deferred revenue	138,122	152,642
	<u>396,060</u>	<u>435,018</u>
Special Reserve for Lloyd Houlden Memorial Research Fellowship (note 6)	86,175	75,993
Deferred lease incentives (note 7)	32,732	51,674
	<u>118,907</u>	<u>127,667</u>
	<u>514,967</u>	<u>562,685</u>
NET ASSETS		
Invested in capital assets	25,922	36,204
Internally restricted for strategic education program investments (note 8)	253,337	695,785
Internally restricted for strategic review (note 9)	-	10,376
Unrestricted	1,855,950	1,785,801
	<u>2,135,209</u>	<u>2,528,166</u>
	<u>2,650,176</u>	<u>3,090,851</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

Approved on behalf of the Board:



*André Bolduc, CPA, CA, FCIRP, LIT
Chartered Insolvency and Restructuring Professional
Chair*



*Bridget van Wyk, CPA, CA, CIRP, LIT
Chartered Insolvency and Restructuring Professional
Treasurer*

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Statement of Operations

Year ended March 31	2024	2023
	\$	\$
Revenues		
Membership fees	1,112,025	1,113,875
CQP course and examination fees	459,150	379,825
Continuing education seminar and webinar fees and sponsorship	268,589	150,650
Management fees (note 12)	184,100	170,000
Exchange Conference fees and sponsorship	184,047	-
Investment income (note 10)	75,826	67,203
Advertising	11,349	15,365
	<u>2,295,086</u>	<u>1,896,918</u>
Expenses		
Administration (see schedule)	1,826,808	1,788,271
CQP courses and examinations	167,101	108,712
Continuing education	161,999	7,031
Exchange Conference	79,311	-
	<u>2,235,219</u>	<u>1,904,014</u>
Excess of revenues over expenses (expenses over revenues) before the following	<u>59,867</u>	<u>(7,096)</u>
CQP development (note 8)	(442,448)	(234,596)
Strategic review (note 9)	(10,376)	(39,624)
	<u>(452,824)</u>	<u>(274,220)</u>
Excess of expenses over revenues for year	<u>(392,957)</u>	<u>(281,316)</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Statement of Changes in Net Assets

Year ended March 31

	Invested in capital assets \$	Internally restricted for strategic education program investments \$	Internally restricted for strategic review \$	Unrestricted \$	2024 Total \$
Balance, beginning of year	36,204	695,785	10,376	1,785,801	2,528,166
Excess of revenues over expenses (expenses over revenues) for year	-	(442,448)	(10,376)	59,867	(392,957)
Amortization of capital assets	(31,596)	-	-	31,596	-
Purchase of capital assets	2,769	-	-	(2,769)	-
Disposal of capital assets	(397)	-	-	397	-
Amortization of deferred lease incentives	18,942	-	-	(18,942)	-
Balance, end of year	25,922	253,337	-	1,855,950	2,135,209

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Statement of Changes in Net Assets

Year ended March 31

	Invested in capital assets \$	Internally restricted for strategic education program investments \$	Internally restricted for strategic review \$	Unrestricted \$	2023 Total \$
Balance, beginning of year	48,698	930,381	-	1,830,403	2,809,482
Excess of expenses over revenues for year	-	(234,596)	(39,624)	(7,096)	(281,316)
Amortization of capital assets	(26,573)	-	-	26,573	-
Purchase of capital assets	2,965	-	-	(2,965)	-
Disposal of capital assets	(586)	-	-	586	-
Amortization of deferred lease incentives	11,700	-	-	(11,700)	-
Internally restriction (note 9)	-	-	50,000	(50,000)	-
Balance, end of year	36,204	695,785	10,376	1,785,801	2,528,166

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Statement of Cash Flows

Year ended March 31	2024 \$	2023 \$
Cash flows from operating activities		
Excess of expenses over revenues for year	(392,957)	(281,316)
Adjustments to determine net cash provided by (used in) operating activities		
Amortization of capital assets	31,596	26,573
Interest capitalized on investments	(41,392)	(32,976)
Receipt of prior year interest capitalized on investments	21,736	94,587
Amortization of deferred lease incentives	(18,942)	(11,700)
	<u>(399,959)</u>	<u>(204,832)</u>
Change in non-cash working capital items		
Decrease (increase) in prepaid expenses	46,845	(38,464)
Increase (decrease) in accounts payable and accrued liabilities	(24,438)	96,240
Increase (decrease) in deferred revenue	(14,520)	131,943
	<u>(392,072)</u>	<u>(15,113)</u>
Cash flows from investing activities		
Purchase of investments	(1,000,000)	(3,300,000)
Proceeds from disposal of investments	1,393,506	3,443,694
Purchase of capital assets	(2,769)	(2,965)
Proceeds on disposal of capital assets	397	586
	<u>391,134</u>	<u>141,315</u>
Cash flows from financing activities		
Repayment from (advances to) ARIL Society Inc.	3,298	(63,008)
Net change in cash	2,360	63,194
Cash, beginning of year	150,913	87,719
Cash, end of year	<u>153,273</u>	<u>150,913</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Schedule of Administration Expense

Year ended March 31	2024 \$	2023 \$
Amortization of capital assets	31,596	26,573
Audit, legal and consulting	153,061	79,428
Director honoraria (note 11)	49,000	49,000
Committee expenses	14,665	7,361
Insol International	45,444	41,854
Communication (note 12)	187,088	157,057
Office, printing, postage, courier and sundry (note 12)	184,373	167,911
Rent (note 7)	98,669	127,408
Salaries and benefits	1,062,912	1,131,679
	1,826,808	1,788,271

The accompanying notes are an integral part of these financial statements

CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS / ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Notes to Financial Statements

March 31, 2024

Nature and description of the organization

The Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (the "Association") was incorporated under the Canada Corporations Act on July 27, 1979.

The Association advances the practice of insolvency administration, develops and administers standards of qualification for Chartered Insolvency and Restructuring Professionals ("CIRP's"), and maintains standards of professional conduct for all CIRP's.

The Association is a not-for-profit organization, as described in Section 149(1)(l) of the Income Tax Act, and therefore is not subject to income taxes.

1. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

(a) Revenue recognition

Membership fees

Membership fees are recognized as revenue in the fiscal year to which they relate. The membership year of the Association coincides with that of the fiscal year of the Association, being April 1 to March 31. Membership fees received in advance of the fiscal year to which they relate are recorded as deferred revenue.

CQP course, examination and continuing education seminar and webinar fees

Revenue from insolvency administration and CIRP Qualification Program ("CQP") courses and continuing education seminars is recognized in the fiscal year of enrolment. Examination fees are recognized as revenue in the fiscal year in which the examination takes place. Examination fees received in advance of the fiscal year in which the examination is held are recorded as deferred revenue. Webinar subscription fees are recognized as revenue in the fiscal year to which they relate. The subscription year coincides with that of the fiscal year of the Association.

Sponsorship

Revenue from sponsorships is recognized in the fiscal year in which the related event is held. Sponsorships received in advance of the date of the related event are recorded as deferred revenue.

Exchange Conference

Revenue from the Exchange Conference is recognized in the fiscal year in which the conference is held.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

1. **Significant accounting policies (continued)**

(a) **Revenue recognition (continued)**

Investment income

Investment income comprises interest from cash and investments.

Revenue is recognized on an accrual basis. Interest on investments is recognized over the terms of the investments using the effective interest method.

Contributions

The Association follows the deferral method of accounting for contributions.

Restricted contributions received are deferred and recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred.

Management fees

Revenue from management fees is recognized in the fiscal year in which the Association delivers the services.

Advertising

Advertising revenue is recognized at the time of publication.

(b) **Deferred lease incentives**

Lease incentives consist of tenant inducements received in cash used to purchase capital assets.

Lease incentives received in connection with original leases are amortized to income on a straight-line basis over the terms of the original lease. Lease incentives received in connection with re-negotiated leases are amortized to income on a straight-line basis over the period from the expiration date of the original lease to the expiration date of the re-negotiated lease.

(c) **Net assets invested in capital assets**

Net assets invested in capital assets comprises the net book value of capital assets less the unamortized balance of tenant inducements used to purchase capital assets.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

1. **Significant accounting policies (continued)**

(d) **Related parties**

A party is considered to be related to the Association if such party or the Association has the ability to, directly or indirectly, control or exercise significant influence over the other's financial and operating decisions, or if the Association and such party are subject to common control or common significant influence. Related parties may be individuals or other entities.

Transactions with related parties are initially measured at cost, determined using undiscounted cash flows.

(e) **Financial instruments**

Measurement of financial assets and liabilities

The Association initially measures its financial assets and financial liabilities, with the exception of financial instruments originated or exchanged in a related party transaction, at fair value adjusted by the amount of transaction costs directly attributable to the instrument.

The Association subsequently measures all of its financial assets and financial liabilities, with the exception of related party financial assets, at amortized cost.

Related party financial assets are subsequently measured at cost less impairment.

Amortized cost is the amount at which a financial asset or financial liability is measured at initial recognition minus principal repayments, plus or minus the cumulative amortization of any difference between that initial amount and the maturity amount, and minus any reduction for impairment.

Financial assets measured at amortized cost include cash and investments.

Financial assets measured at at cost less impairment include due from ARIL Society Inc.

Financial liabilities measured at amortized cost include accounts payable and accrued liabilities.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

1. Significant accounting policies (continued)

(e) Financial instruments (continued)

Impairment

At the end of each year, the Association assesses whether there are any indications that a financial asset measured at amortized cost may be impaired. Objective evidence of impairment includes observable data that comes to the attention of the Association, including but not limited to the following events: significant financial difficulty of the issuer; a breach of contract, such as a default or delinquency in interest or principal payments; and bankruptcy or other financial reorganization proceedings.

When there is an indication of impairment, the Association determines whether a significant adverse change has occurred during the year in the expected timing or amount of future cash flows from the financial asset.

When the Association identifies a significant adverse change in the expected timing or amount of future cash flows from a financial asset, it reduces the carrying amount of the financial asset to the greater of the following:

- the present value of the cash flows expected to be generated by holding the financial asset discounted using a current market rate of interest appropriate to the financial asset; and
- the amount that could be realized by selling the financial asset at the statement of financial position date.

Any impairment of the financial asset is recognized in income in the year in which the impairment occurs.

When the extent of impairment of a previously written-down financial asset decreases and the decrease can be related to an event occurring after the impairment was recognized, the previously recognized impairment loss is reversed to the extent of the improvement, but not in excess of the impairment loss. The amount of the reversal is recognized in income in the year the reversal occurs.

(f) Investments

Investments consist of Canadian fixed income investments whose term to maturity is greater than three months from date of acquisition. Fixed income investments maturing within twelve months from the year-end date are classified as current.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

1. **Significant accounting policies (continued)**

(g) **Capital assets**

The costs of capital assets are capitalized upon meeting the criteria for recognition as a capital asset, otherwise, costs are expensed as incurred. The cost of a capital asset comprises its purchase price and any directly attributable cost of preparing the asset for its intended use.

Capital assets are measured at cost less accumulated amortization and accumulated impairment losses.

Amortization is provided for, upon commencement of the utilization of the assets, on a straight-line basis at rates designed to amortize the cost of the capital assets over their estimated useful lives. The annual amortization rates are as follows:

Computer equipment	5 years
Furniture and fixtures	10 years

Amortization of leasehold improvements is provided for on a straight-line basis over the remaining term of the lease.

A capital asset is tested for impairment whenever events or changes in circumstances indicate that its carrying amount may not be recoverable. If any potential impairment is identified, the amount of the impairment is quantified by comparing the carrying value of the capital asset to its fair value. Any impairment of the capital asset is recognized in income in the year in which the impairment occurs.

An impairment loss is not reversed if the fair value of the capital asset subsequently increases.

(h) **Contributed services**

The work of the Association is dependant on the voluntary service of many individuals. Since these services are not normally purchased by the Association and because of the difficulty of determining their fair value, contributed services are not recorded in these financial statements.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

1. Significant accounting policies (continued)

(i) Management estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make judgments, estimates and assumptions that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets and liabilities and the disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the current year. Actual results may differ from these estimates, the impact of which would be recognized in future years.

Estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis. Revisions to accounting estimates are recognized in the year in which the estimates are revised and in any future years affected.

2. Financial instrument risk management

The Association is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the Associations' risk exposure and concentrations.

The financial instruments of the Association and the nature of the risks to which those instruments may be subject, are as follows:

Financial instrument	Risks				
	Credit	Liquidity	Market risk		
			Currency	Interest rate	Other price
Cash	X			X	
Investments	X			X	
Due from ARIL Society Inc.	X				
Accounts payable and accrued liabilities		X			

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

2. Financial instrument risk management (continued)

Credit risk

The Association is exposed to credit risk resulting from the possibility that parties may default on their financial obligations, or if there is a concentration of transactions carried out with the same party, or if there is a concentration of financial obligations which have similar economic characteristics that could be similarly affected by changes in economic conditions, such that the Association could incur a financial loss.

The maximum exposure of the Association to credit risk is as follows:

	2024	2023
	\$	\$
Cash	153,273	150,913
Due from ARIL Society Inc.	107,067	100,183
Investments	2,209,005	2,582,855
	<u>2,469,345</u>	<u>2,833,951</u>

The Association reduces its exposure to the credit risk of cash by maintaining balances with a Canadian financial institution.

The Association manages its exposure to the credit risk of investments through its investment policy which restricts the types of eligible investments.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Association will not be able to meet a demand for cash or fund its obligations as they come due.

The liquidity of the Association is monitored by management to ensure sufficient cash is available to meet liabilities as they become due.

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk is comprised of currency risk, interest rate risk and other price risk.

Currency risk

Currency risk refers to the risk that the fair value of financial instruments or future cash flows associated with the instruments will fluctuate due to changes in foreign exchange rates.

The Association is not exposed to currency risk.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

2. Financial instrument risk management (continued)

Interest rate risk

Interest rate risk refers to the risk that the fair value of financial instruments or future cash flows associated with the instruments will fluctuate due to changes in market interest rates.

The Association manages the interest rate exposure of its investments by using a laddered portfolio with varying terms to maturity. The laddered structure of maturities helps to enhance the average portfolio yield while reducing the sensitivity of the portfolio to the impact of interest rate fluctuations.

Other price risk

Other price risk refers to the risk that the fair value of financial instruments or future cash flows associated with the instruments will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from currency risk or interest rate risk), whether those changes are caused by factors specific to the individual instrument or its issuer or factors affecting all similar instruments traded in the market.

The Association is not exposed to other price risk.

Changes in risk

There have been no significant changes in the risk profile of the financial instruments of the Association from that of the prior year.

3. Investments

	2024	2023
	\$	\$
Canadian fixed income	2,209,005	2,582,855
Less: current portion	(980,468)	(801,714)
	<u>1,228,537</u>	<u>1,781,141</u>

Interest rates on fixed income investments range from 1.13% to 4.95% (2023 - 1.13% to 3.35%) and maturities range from June 2024 to November 2027 (2023 - November 2023 to November 2027).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

4. Capital assets

	Cost	Accumulated Amortization	2024 Net
	\$	\$	\$
Computer equipment	204,795	193,328	11,467
Furniture and fixtures	91,437	81,180	10,257
Leasehold improvements	416,393	379,463	36,930
	<u>712,625</u>	<u>653,971</u>	<u>58,654</u>
	Cost	Accumulated Amortization	2023 Net
	\$	\$	\$
Computer equipment	202,593	185,555	17,038
Furniture and fixtures	91,437	78,900	12,537
Leasehold improvements	416,393	358,090	58,303
	<u>710,423</u>	<u>622,545</u>	<u>87,878</u>

During the year, computer equipment with a cost of \$567 (2023 - \$2,930) and accumulated amortization of \$170 (2023 - \$2,344) was disposed of for proceeds of \$397 (2023 - \$586), resulting in neither a gain nor loss being realized on the disposition.

5. Accounts payable and accrued liabilities

	2024	2023
	\$	\$
Trade payables and accrued liabilities	252,667	271,953
Government remittances	5,271	10,423
	<u>257,938</u>	<u>282,376</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

6. Special Reserve for Lloyd Houlden Memorial Research Fellowship

	2024	2023
	\$	\$
Balance, beginning of year	75,993	55,279
Contributions (note 12)	10,182	20,714
Balance, end of year	<u>86,175</u>	<u>75,993</u>

Pursuant to a General Conveyance agreement between the Canadian Insolvency Foundation ("CIF") and the Association effective November 12, 2014, the Association received funds on the dissolution of CIF for the exclusive purpose of supporting the Lloyd Houlden Memorial Research Fellowship and related activities of the beneficiary.

No grants were awarded in fiscal 2024 or fiscal 2023.

7. Deferred lease incentives

	Cost	Accumulated Amortization	2024 Net
	\$	\$	\$
Tenant inducements	103,348	70,616	<u>32,732</u>

	Cost	Accumulated Amortization	2023 Net
	\$	\$	\$
Tenant inducements	103,348	51,674	<u>51,674</u>

During the year, the Association amended the terms of its premises lease as described in note 13. The useful life of tenant inducements was adjusted to reflect the amended lease term.

Amortization of lease incentives in the amount of \$18,942 (2023 - \$11,700) was credited to rent expense in the current year.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

8. Net assets internally restricted for strategic education program investments

The Board of Directors of the Association has internally restricted net assets to provide for strategic education program investments in the form of education program enhancements and content development.

During the current year, the Board of Directors approved the utilization of \$442,448 (2023 - \$234,596) from net assets internally restricted for strategic education program investments for the purposes of CQP development. These strategic education program investments, which may otherwise qualify as internally generated intangible assets, are expensed as incurred.

The internal restriction is subject to the direction of the Board of Directors upon the recommendation of the Finance Committee.

9. Net assets internally restricted for strategic review

The Board of Directors of the Association has internally restricted net assets to provide for strategic review.

During the current year, the Board of Directors approved the utilization of \$10,376 (2022 - \$39,624) from net assets internally restricted for strategic review for the purposes of strategic planning, effectively reducing the net assets internally restricted for strategic review to nil.

During the prior year, the Board of Directors approved the transfer of \$50,000 from unrestricted net assets to net assets internally restricted for strategic review

The internal restriction is subject to the direction of the Board of Directors upon the recommendation of the Finance Committee.

10. Investment income

	2024	2023
	\$	\$
Interest from cash	6,891	2,892
Interest from investments	68,935	64,311
	<u>75,826</u>	<u>67,203</u>

11. Director honoraria

Members of the Executive Committee, including the Chair, Vice-Chair, Treasurer, Secretary and Executive-At-Large, as well as the Association's outside Directors, each receive an annual honorarium in recognition of their service to the Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

12. Related party transactions

The Association is related to ARIL Society Inc. (the "Society"), by virtue of significant inter-organizational transactions and an interchange of managerial personnel with the Society, which enables the Association to exercise significant influence over the financial and operating decisions of the Society. The Association has no economic interest in the Society.

The Society was incorporated under the Canada Not-for-profit Corporations Act on January 30, 2019. The Society administers the Annual Review of Insolvency Law conference.

The Society is a not-for-profit organization, as described in Section 149(1)(l) of the Income Tax Act, and therefore is not subject to income taxes.

The Association entered into an agreement with the Society to provide management, administrative and support services to the Society (the "Agreement"). The Agreement expired March 31, 2024, and included the following commitments payable by the Society to the Association:

- ◆ A management fee of \$165,000, \$170,000 and \$175,000 in each of fiscal 2022, 2023 and 2024, respectively
- ◆ An annual financial services fee of 3% of the Society's revenue, collected by the Association
- ◆ An annual research contribution of 15% of the Society's operating surplus which exceeds \$50,000 to the Lloyd Houlden Memorial Research Fellowship

Revenues (expenses) and balances with the Society are as follows:

	2024	2023
	\$	\$
Management fees (including \$9,100 for additional services)	184,100	170,000
Financial services fees (credited to office, printing, postage, courier and sundry expense)	10,114	10,127
Sponsorship (included in communication expense)	(25,000)	(25,000)

Contributions receivable from the Society to the Lloyd Houlden Memorial Research Fellowship in the amount of \$10,182 (2023 - \$20,714), are recognized as deferred contributions (note 6).

As at March 31, 2024, there is a balance due from the Society in the amount of \$107,067 (2023 - \$100,183). The balance is unsecured, non-interest bearing and due on demand.

Subsequent to year end, the balance due from the Society was received, with the exception of the Lloyd Houlden Memorial Research Fellowship contribution, in the amount of \$10,182, which will be settled upon finalization of the audited financial statements of the Society for the year ended March 31, 2024.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes to Financial Statements (continued)

March 31, 2024

12. Related party transactions (continued)

Subsequent to year end, the Association and the Society extended the Agreement to March 31, 2027. The management fee will be \$182,000 for fiscal 2025, and will increase in fiscal 2026 and fiscal 2027 to account for inflation, as per the Average Annual Consumer Price Index reported by Statistics Canada.

13. Commitment

During the year, the Association amended its premises lease to accelerate the expiration date from August 2027 to June 30, 2025, in exchange for reduced lease payments until expiration.

The future annual lease payments, including an estimate of premises common area expenses, are as follows:

	<u>\$</u>
2025	88,258
2026	<u>22,065</u>
	<u>110,323</u>

ACPIR | Rétablir
le Succès

**L'Association Canadienne des
professionnels de l'insolvabilité
et de la réorganisation**

277 Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H2
www.cairp.ca

SUIVEZ-NOUS

